

Damartex

Damart Sport

Sédagyl

Jours
Heureux

La Maison
du Jersey

Damart



Damartex

25 avenue de la Fosse-aux-Chênes - 59100 Roubaix
www.damartex.com

Rapport Annuel **2009-2010**

Sommaire

• Profil	3
• Message des Présidents	4
• Chiffres clés	6
• Ambitions	8
• Expérience d'Achat	10
• Nouvel Élan	12
• Un Style international	14
• High-Tech	16
• Des valeurs fortes	18
• Relations Actionnaires	20
• Rapport Financier	22



Profil

Ambition - Agilité - Accélération

3 mots définissent l'état d'esprit de Damartex, mû par une dynamique internationale fédératrice pour toutes les entités du groupe. Avec une croissance annuelle de 3,8 %, Damartex vise une place de leader européen sur le marché des seniors, par le développement de marques à haut potentiel dans les domaines du prêt-à-porter et du bien-être.

La valeur ajoutée de son offre produits et des services associés, le développement de son modèle multi-canal, de ses marques et de ses implantations géographiques permettent à l'entreprise d'obtenir un profil de croissance supérieur à la moyenne de ses marchés. À cette force, Damartex ajoute désormais l'agilité, gagnée par la rénovation complète de ses fondamentaux : nouvelle organisation matricielle internationale et locale, connexion entre style et innovation, refonte des systèmes d'information, ...

Damartex nourrit son expertise sur le marché des seniors depuis 1953, proche des attentes d'une clientèle exigeante, aux multiples visages. Représentant à ce jour un tiers de la population, ces seniors ont en moyenne des revenus 30 % supérieurs à ceux des moins de 50 ans. Ils représentent également la population promise à la plus forte croissance. Dans 20 ans, ils formeront un marché de 200 millions de consommateurs en Europe...

Avec un temps et des talents d'avance sur ce segment d'avenir, Damartex est paré à innover et accélérer son développement. Une dynamique de croissance conjuguée en mode durable : responsabilité et solidarité sont les piliers de Damartex, pour qui l'humain était, est et restera au cœur de ses engagements.





« 2009 a été l'année de la mise en œuvre de la nouvelle organisation internationale »

Regards croisés sur une année d'évolution majeure pour Damartex

Comment expliquer un taux de croissance de 3,8 % dans un contexte économique résolument morose en 2009 ?



Paul Georges Despature :

« C'est vrai, nous enregistrons de belles performances sur nos 3 marchés les plus importants car nous poursuivons notre trajectoire et la mise en œuvre d'actions de fond. Notre objectif est d'asseoir le groupe sur des fondamentaux pérennes, vecteurs d'agilité et de performances. Pour ce faire, nous sommes retournés aux sources du service client : celui-ci évolue, de plus en plus vite, au rythme de son environnement. Il s'agit de s'adapter en permanence. Les entreprises qui réussissent sont celles qui placent l'agilité et l'innovation au cœur de leurs priorités ».

Paul Georges Despature,
Président du Conseil de Surveillance



Patrick Seghin :

« La vitalité de notre innovation permet à Damartex de résister à la crise par le haut, en gagnant des parts de marché. S'ajoutent les performances de nos marques « pépites », comme Sédagyl, Maison du Jersey, Damart Sport... Preuve de notre confiance totale en l'avenir de la VAD, nous structurons et étoffons ce portefeuille de marques complémentaires à Damart. L'acquisition d'Afibel en est un signe fort. Nous nous inscrivons avec ces marques dans une logique de mutualisation d'expertises sur la cible senior. Ainsi Damartex développe ses positions sur ce marché des Seniors, marché d'avenir par excellence, sur lequel nous disposons d'une vraie longueur d'avance ».

Patrick Seghin,
Président du Directoire

La conquête des nouveaux seniors est une priorité pour le groupe : comment se traduit-elle ?

P.G.D : « Cette ambition se traduit par une véritable transformation du groupe : 2009 a été l'année de la mise en œuvre de la nouvelle organisation internationale Damartex. Un nombre considérable de projets a été mené : centralisation des achats, création d'un bureau de style international en lien direct avec la R&D, refonte de nos systèmes d'information, ... Grâce à la formidable mobilisation des équipes, nous disposons désormais d'une organisation internationale ambitieuse parée pour innover sur tous les fronts ».

P.S : « En effet, coup de chapeau à tous les collaborateurs : désormais en ordre de marche, la nouvelle organisation du groupe vise une rénovation de nos collections et une accélération de nos performances commerciales. La conquête des nouveaux seniors se traduira en France par une proximité renforcée à travers le déploiement de notre parc magasins, sur un rythme de 5 à 10 ouvertures annuelles. En Belgique, où le réseau des magasins représente 90 % des ventes, l'accent sera mis sur le merchandising. Quant au Royaume-Uni, en pleine croissance, les efforts se concentreront sur la mise en lumière d'une collection modernisée et une présence accrue sur le web ».

Comment envisagez-vous 2010/2011 pour Damartex ?

P.G.D : « Après de lourds investissements dans l'outil industriel – je pense notamment à l'usine de Zriba, qui atteint aujourd'hui sa pleine puissance - Damartex s'est doté de fondamentaux solides dans le domaine de la production et de la logistique. Cette année, l'investissement s'est concentré sur l'humain et les systèmes d'information, pour insuffler au groupe souplesse et performances. Totalement recentré sur la cliente, Damartex est aujourd'hui en position d'accélération ».

P.S : « Le groupe est dimensionné à l'international, structuré, engagé dans une dynamique stimulante. Notre enjeu pour les années à venir sera de nourrir cette culture et cette ambition commune en révélant la volonté d'entreprendre et le goût de la performance chez chacun de nos collaborateurs. Damartex est aujourd'hui une entreprise internationale évoluant avec son temps, son marché, son environnement technologique. Nous poursuivrons collectivement cette course de fond passionnante car très prometteuse ».



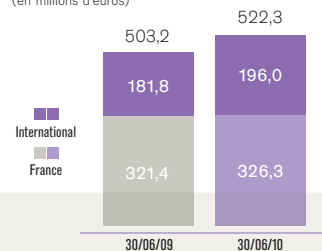
« Damartex est aujourd'hui une entreprise internationale évoluant avec son temps, son marché, son environnement technologique »



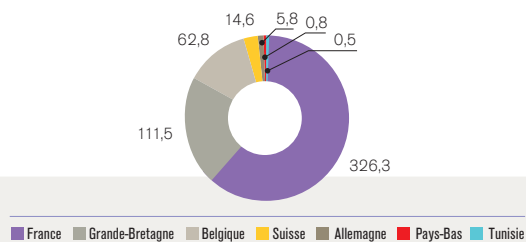
Chiffre d'affaires annuel

Le chiffre d'affaires consolidé hors taxes s'élève à 522,3 M€ ; en augmentation de 3,8 % en termes réels et de 4,2 % à taux de change constants. Cette performance traduit des évolutions contrastées selon les pays, à savoir une forte progression au Royaume-Uni, une légère croissance en France et une quasi stabilité en Belgique.

Chiffre d'affaires annuel
(en millions d'euros)



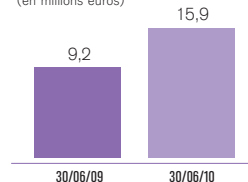
Décomposition du chiffre d'affaires
(en millions d'euros)



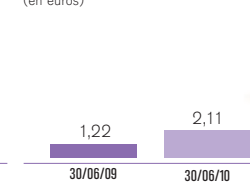
Résultat net

Le résultat net s'est inscrit en hausse de 73,4 %, à 15,9 M€. Il tient compte d'un résultat financier en nette amélioration et d'un impôt relativement faible du fait de l'activation de crédits d'impôts.

Résultat net
(en millions d'euros)



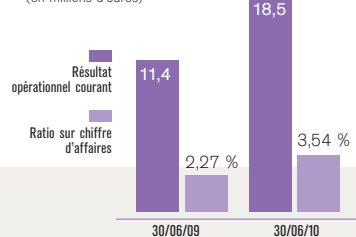
Résultat net par action
(en euros)



Résultat opérationnel courant

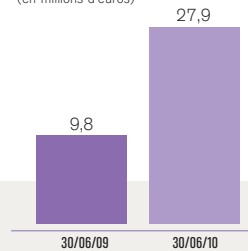
Le résultat opérationnel courant s'élève à 18,5 M€, en hausse de 61,8 %. Cette progression reflète une amélioration de la marge brute et une bonne tenue des frais commerciaux et de distribution.

Résultat opérationnel courant
(en millions d'euros)



Excédent financier net

Excédent financier net
(en millions d'euros)



Au 30 juin 2010, l'excédent financier net atteint à 27,9 M€, en hausse de 18,1 M€.





Le nouveau positionnement visé pour Damart est : « l'intelligence textile dans tous les mo(u)vements de la vie »

Développer un portefeuille de marques leader sur le marché des seniors

Riche d'un demi-siècle d'innovation et d'expertise sur la clientèle des seniors, le groupe Damartex dispose aujourd'hui d'un portefeuille de 5 marques complémentaires, apportant chacune une réponse optimale aux différents segments du marché. Ensemble, elles composent une offre globale de produits et services dédiés au bien-être de tous les seniors, des « boomers » aux personnes du 4^{ème} âge. En développant ces marques « pépites » qui pour certaines enregistrent des taux de croissance à deux chiffres, Damartex active des leviers de croissance stratégiques pour l'avenir du groupe et signe une réponse inédite au formidable essor du marché des seniors.



Référence internationale, Damart est l'un des leaders européens sur le marché du prêt-à-porter pour seniors.

+3,36 % en 2010



DAMARTSPORT

Dédiée au « sport bien-être », Damart Sport apporte une réponse unique aux 10 millions de sportifs réguliers de 50 ans et plus.



Concept de vente à distance de produits gourmands (chocolats, biscuits, confiserie), Jours Heureux a le vent en poupe et vise une croissance continue sur le marché de l'épicerie fine.

+5,3 % en 2010



Marque de prêt-à-porter « esprit boutique », l'offre constitue une alternative de qualité pour toutes les femmes adeptes d'un prêt-à-porter résolument élégant.

+10,8 % en 2010



Dédiée au confort de vie des plus de 75 ans, Sedagyl est un puissant moteur de croissance à l'international pour le groupe.

+12,2 % en 2010

Faire évoluer Damart, marque phare du groupe, au rythme des attentes des nouveaux seniors

Avec 98 % de notoriété assistée, Damart est une marque inscrite dans l'inconscient collectif, bénéficiant d'une reconnaissance et d'un capital sympathie puissants. Ses forces sont citées spontanément par les clientes interrogées : la technicité, le choix, l'excellent rapport qualité-prix et la confiance. Damart est bien une marque qui séduit une clientèle fidèle mais âgée. Les enjeux pour garantir sa pérennité s'inscrivent plus que jamais dans la conquête de nouveaux seniors.



Les nouveaux seniors ou « baby boomers » sont très différents de leurs aînés par leurs aspirations et leur style de vie. Leurs comportements d'achat s'inscrivent dans une triple logique :

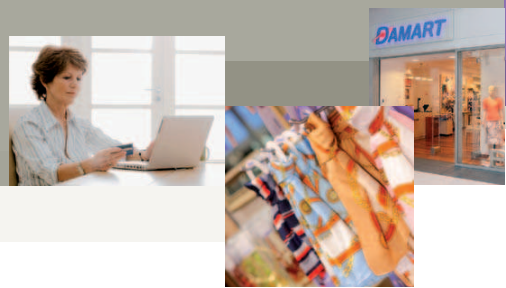
- **L'exigence :**
Un logo ne suffit pas, les seniors d'aujourd'hui expriment une attente forte de qualité.
- **La découverte :**
Les seniors veulent se faire plaisir via les nouveautés, les voyages et les achats.
- **L'essentialité :**
Ces consommateurs spécifiques sont en quête de simplicité, d'évidence et de sens.



Pour conquérir et fidéliser ces nouveaux seniors, le groupe Damartex travaille à renouveler le sens de la marque Damart. Sa stratégie marketing consiste à s'appuyer sur les ancrages d'hier pour créer les différenciations de demain :

- » Aujourd'hui l'innovation technologique, demain **la matière intelligente**
- » Aujourd'hui la connaissance du corps, demain **la relation au corps**
- » Aujourd'hui la confiance, demain **le lien émotionnel**

EXPÉRIENCE D'ACHAT



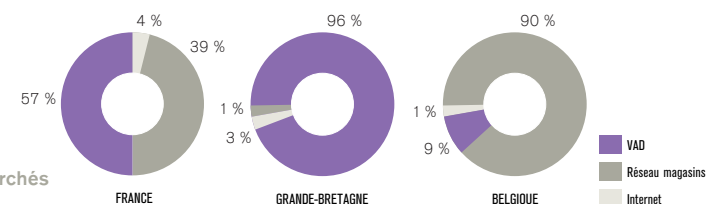
Dynamiser le modèle multi-canal et offrir de nouvelles expériences d'achat

La stratégie multi-canal du groupe Damartex est au cœur de la performance de ses marques couvrant en complémentarité l'ensemble de la cible. Aujourd'hui, chaque marque se voit dotée d'un modèle de distribution ad-hoc lui permettant de conserver une longueur d'avance sur son segment de marché.

Ainsi, Damart va bénéficier du développement de son réseau de points de vente en France, vecteurs de proximité. Damart Sport accélère sa visibilité sur le web, canal privilégié de sa croissance et du recrutement de sa cible de jeunes seniors.

La Maison du Jersey, Jours Heureux et Sédagyl densifient les synergies entre leurs circuits de prédilection : les catalogues de vente par correspondance et les sites d'e-commerce.

Le modèle multi - canal Damartex sur ses 3 marchés



Le réseau des magasins Damart en France :

2009/2010 :
ouverture
de 5 magasins

2010/2011 :
déjà 2 ouvertures
et 8 en prévision

2015 :
un réseau français
de 140 magasins

Des conseillères de vente, pivots de cette nouvelle stratégie commerciale

Les clientes seniors, plus que les autres, ont besoin d'être rassurées et conseillées. Le « juste » conseil joue un rôle déterminant auprès de clientes exigeantes et en attente d'informations. Le recrutement et la formation des conseillères de vente sont donc cruciaux pour la stratégie. Des programmes de formation sont régulièrement mis en œuvre pour parfaire la connaissance des innovations textiles et l'approche de la clientèle.



Le développement des magasins conseil en France, renforçant la proximité client

Le réseau des magasins Damart existe depuis 1957. Il connaît depuis sa création une forte croissance et représente aujourd'hui 39 % du chiffre d'affaires. Comptant 142 points de vente en Europe, dont 79 en France, le groupe a pour objectif de doubler son parc français en cinq ans. Cap sur les villes et agglomérations moyennes (50 000 habitants). En quelques mois, Cherbourg, Troyes, Annemasse, Louvroil, Béziers, Boulogne sur Mer, Tarbes, Chalon sur Saône et Charleville Mézières ont leur magasin Damart. Ce canal de vente est en pleine évolution chez Damart.

Les clientes Qualité évaluent le contrat client Damart

La vision client s'intègre dans une démarche d'évaluation globale de la qualité de service. Damartex missionne chaque année des clientes mystères pour réaliser des études qualité au sein de son réseau en France et en Belgique, l'Angleterre ne disposant pas de magasin Damart. Cette étude se fait en fonction de critères qualité définis dans le contrat client (accueil, relationnel vente et tenue du point de vente).

En France : le taux de réussite sur le réseau est de 90,1 % . L'accueil est le point qui a le plus progressé. Le temps d'attente en magasin a diminué de 50 % en 4 ans.

En Belgique : les scores enregistrés début 2009 sont les meilleurs jamais atteints. La note globale est 7,7/10, la même note est décrochée pour la démarche commerciale. Le merchandising et le professionnalisme obtiennent la même note satisfaisante de 7,8/10.



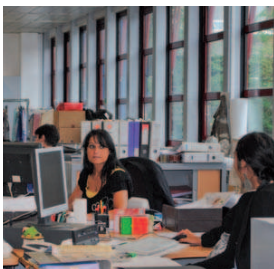


Le poids des filiales par marché :

Damart France : CA = 290 M€ et 1688 collaborateurs
 Damart UK : CA = 109,5 M€ et 802 collaborateurs
 Damart Belgique : CA = 62,8 M€ et 344 collaborateurs

Accélérer la croissance du groupe par une nouvelle organisation internationale

En 2009, l'ambition du groupe Damartex se traduit par la mise en place d'une nouvelle organisation internationale. Structurante et génératrice de synergies, elle résulte d'une réallocation optimale des ressources. Élément saillant de ce nouveau modèle, la récente Direction Internationale de l'Offre produit s'appuie sur un système d'information totalement rénové en 2009. France, Grande-Bretagne et Belgique, les 3 marchés stratégiques de Damartex, sont désormais les piliers d'une dynamique commune et d'une stratégie partagée. Objectif : **renforcer le poids et la cohérence des marques du groupe à l'échelle internationale.**



Une Direction Internationale de l'Offre produit s'appuyant sur une centralisation des achats

70 personnes composent la nouvelle Direction Internationale de l'Offre. Vecteur d'une plus grande cohérence dans le style des produits, d'une meilleure rentabilité pour le groupe, elle centralise les achats en une cellule unique. Les directions commerciales de chaque pays sélectionnent désormais leurs produits au sein d'une plateforme commune. Avant 2009, moins de 20 % de l'offre était partagée par les 3 pays. Véritable centre névralgique, la Direction Internationale de l'Offre compte dans son périmètre le nouveau bureau de style, la R&D, les achats, la communication et le contrôle qualité. Elle garantit ainsi la cohérence de Damart sur les items style, innovation et qualité à l'échelle internationale.



Un système d'information rénové, adossé à un ensemble de pôles de compétences informatiques

Jusqu'en 2009, à l'instar des achats, les systèmes informatiques du groupe répondaient à une logique de filiale : ils sont désormais unis au sein d'une stratégie cohérente. Cette profonde refonte se fait à travers une rationalisation et une mutualisation des moyens informatiques, avec en parallèle le développement de pôles d'expertises thématiques. Ainsi, l'e-commerce, axe-clé de la stratégie Damartex, fait désormais l'objet d'un centre de compétences mutualisées pour l'ensemble du groupe. Basé en Grande-Bretagne, il assure la migration de l'ensemble des sites e-commerce sur la même plateforme technologique, tout en optimisant leurs fonctionnalités. En France, un pôle international voué à accompagner le déploiement du parc magasins a été créé dans cette même logique. L'objectif de la DSI (Direction des Systèmes d'Information) est de développer l'agilité de Damartex sur ses marchés en faisant de l'informatique un avantage commercial, accélérateur de performances.

Capitaliser sur les expertises locales dans une logique de « Go to market »

Si la création de l'offre Damart est désormais centralisée, chaque filiale conserve toute latitude à exprimer son expertise locale par une logique de « Go to market ». Sélection des produits, approvisionnement, réassort et commercialisation des collections sont gérés en toute autonomie par les directions commerciales de chaque pays. La stratégie commune de modernisation de la marque se traduit ainsi différemment sur les 3 marchés de Damart : à chaque configuration de marché, une réponse adaptée.



Bruno Defache
 Directeur Général par interim
 Damart France

« En France, la modernisation de la marque passe par un déploiement important de notre parc magasins et un renforcement croissant du canal Internet. Grâce à notre site www.damart.fr, nous captions une nouvelle clientèle plus jeune venant à nous pour nos innovations : pour la fidéliser, nous avons créé un nouveau catalogue format carré, très actuel, proposant une sélection de produits pensés pour les 40-50 ans. Il est accompagné d'une communication e-mailing spécialement adaptée à ce segment. Des événements produits viennent animer notre offre commerciale. Une campagne TV et Magazine vient les appuyer cet automne. »



Andy Hill,
 Directeur Général Damart UK

« Au Royaume-Uni, l'historique de Damart est lié à notre culture du « home shopping », qui s'appuie sur des facilités de paiement et des prix réduits. Autre spécificité majeure : nous n'avons pas de réseau magasins, notre modèle de distribution est totalement VAD. Notre challenge commun qu'est la conquête des « new seniors » passe chez nous par une communication catalogue plus moderne, des relations presse innovantes et bien sûr une présence renforcée sur le web. Notre objectif est de capter progressivement les « cyberboomers » en accroissant nos ventes par Internet de 30 % par an. »



Françoise Bulet,
 Directrice Générale
 Damart Bénélux

« En Belgique, 90 % de l'activité Damart passe par le réseau des magasins. Damart bénéficie d'une très forte notoriété et d'un positionnement plus haut de gamme qu'en France et qu'en Grande-Bretagne. Au sein de la filiale, 2010 s'envisage comme une année de transition. La nouvelle organisation et notre vision de la marque font évoluer notre culture d'entreprise. C'est très stimulant. Nous démarrons des programmes d'information et de formation dès l'automne 2010 pour nos collaborateurs. Nous nous concentrerons en 2011 sur un merchandising de plus en plus aiguisé, sur une supply chain optimisée et sur la nouvelle signalétique de la marque Damart. »



« Damart doit se positionner comme une marque d'un style multi-générationnel avec une technicité dont l'application n'est pas uniquement pour les seniors »

Créer un style revendiqué par les seniors

Les baby-boomers (nouveaux seniors) sont différents de leurs aînés, pas question pour eux de porter des produits stigmatisant leur âge mûr. Au-delà des tendances, ils recherchent des produits leur permettant d'exprimer leur personnalité. Créer et dessiner un style Damart, des collections répondant aux aspirations de tous les seniors... c'est la mission confiée à une nouvelle équipe de 5 stylistes composant le bureau de style international Damart.



Le bureau de style dessine la nouvelle signature internationale Damart

L'évolution des styles de vie et des envies, l'apparition de nouveaux lieux ou de boutiques, les dernières silhouettes prônées par les créateurs, les coloris ou les matières émergeants dans les salons professionnels sont autant d'éléments que les stylistes Damart intègrent et adaptent afin de créer le style Damart.

Un show room au siège social, pensé comme un salon professionnel

Le bureau de style a pour mission de composer une collection transversale, répondant à la fois aux marchés géographiques, et à tous les âges des seniors. La première collection internationale Printemps-Été 2011 sortira en février. Au siège roubaisien, un vaste show room a été aménagé pour présenter les modèles des nouvelles collections. Envisagé comme un mini-salon, il est le lieu d'exposition visité par les responsables des différentes filiales de Damart. Un véritable « fashion show » qui leur permet de sélectionner les éléments de leurs collections locales.

Trois questions à...



Nathalie Dazin,
Bureau de style
international Damart

Quels sont les enjeux du bureau de style aujourd'hui ?

« Il faut à la fois s'adresser aux jeunes seniors et aux seniors plus âgés (les 65 ans et plus) chez lesquels nous sommes le leader. Les nouveaux seniors refusent les vêtements stigmatisés « hommes et femmes d'âge mûr » ; leur exigence : le bien-être. Notre objectif majeur est donc de toucher cette catégorie des 50-60 ans par un enrichissement de nos collections, une offre nouvelle et complémentaire qui s'adresse spécifiquement à eux, notre clientèle de demain ».

Comment peut-on caractériser les nouvelles seniors ?

« Ce sont des consommatrices à l'écoute de la mode. Elles bénéficient du pouvoir d'achat, de la mobilité et de la disponibilité. Ce sont des femmes qui ont enfin le temps de jouer de leur séduction. Une envie qui perdure jusqu'à 70 ans. Elles veulent du confort, des vêtements adaptés à leur morphologie, sans que cela soit l'atout premier revendiqué. Et c'est là que se situent à la fois notre savoir-faire et nos axes de progrès ».

La femme de 70 ans n'est donc plus ce qu'elle était ?

« Nous avons gagné en espérance de vie et aujourd'hui les femmes peuvent s'habiller comme leur fille si elles le souhaitent. C'est progressif mais c'est une véritable évolution que l'on constate partout en Europe. On observe aujourd'hui que les marques qui connaissent un succès auprès des nouveaux seniors ne ciblent pas une génération en particulier. Damart doit donc se positionner comme une marque d'un style multi-générationnel avec une technicité dont l'application n'est pas uniquement pour les seniors. C'est un challenge particulièrement intéressant pour notre bureau de style ! ».

Les attentes « style » des seniors

- **La sportivité** : la femme senior pioche dans les codes sportswear afin de démontrer son dynamisme et son envie d'action.
- **La fluidité** : un compromis pour rester féminine à travers des coupes qui accompagnent le mouvement et l'activité.
- **L'ethnique** : elle affiche son goût de la découverte et son envie de réinventer un style à soi, hors mode.
- **La féminité** : du plus sexy au plus élégant, la senior développe une palette très large de styles traduisant l'expression assumée de sa féminité.





75 % des sous-vêtements Damart pour femmes vendus aujourd'hui, sont réalisés dans des matières qui n'existaient pas il y a cinq ans.

Développer notre longueur d'avance dans les textiles « intelligents »

En 1953, la marque Damart naît d'une innovation : la mise au point du Thermolactyl, première fibre à chaleur active. Un demi-siècle plus tard, Damart est toujours à la pointe de l'innovation textile avec à son actif les premiers vêtements rafraîchissants, hydratants, climatisants, amincissants, ... Ces produits « intelligents » enregistrent une croissance de 25 % par an et jouent un rôle moteur dans la conquête des jeunes seniors.

Damart : 7 innovations majeures dans l'univers du bien-être



1953 : Première fibre à chaleur active
Produit emblématique de Damart, il s'associe au coton, à la soie, au modal pour rester synonyme de confort et d'élégance.



1994 : Technologie anti-fatigue
Intégrée dans la chaussure, cette technologie permet d'amortir les chocs liés à la marche.



2003 : Textile thermorégulant
Le premier prêt-à-porter adapté à toutes les conditions climatiques.



2005 : Fibre rafraîchissante
Les vêtements « anti coup de chaud » s'imposent en nouveaux standards de l'été.



2007 : Prêt-à-porter amincissant ou hydratant
Issu des progrès des cosmétotextiles, notamment de la microencapsulation.



2008 : Lancement d'une nouvelle marque de vêtements techniques
Dédiée à tous les amoureux du sport « bien-être ».



2009 : Ce produit high-tech intègre au cœur de ses fibres des réflecteurs infrarouges pour une action réchauffante inégalée.
L'innovation s'impose au cœur de notre signature : « Damart, la fibre du bien-être ».

Caractériser la sensation thermique : une exclusivité mondiale

La R&D Damart, aujourd'hui intégrée à la nouvelle Direction Internationale de l'Offre, travaille en synergie avec le bureau de style. L'innovation est devenue indissociable de l'esthétisme des vêtements et de leur toucher. En s'appuyant sur leurs partenariats avec les meilleurs laboratoires européens, les ingénieurs Damart mettent au point de nouvelles matières ultra-performantes comme les tout récents Thermolactyl Évolution, Thermolactyl Microfibre ou le tee-shirt Océalis 2010 porté par la championne Christine Arron. Ces produits « nouvelle génération » sont aujourd'hui mis au point avec l'appui d'un logiciel de Prédiction de la Sensation Thermique des Etoffes. Exclusivité Damartex, ce procédé révolutionnaire confère à l'entreprise une avance mondiale.

Trois questions à...



Olivier Maret,
Responsable R&D Damartex

Que vous apporte concrètement ce logiciel PSTE ?

« Pour aller plus loin dans les années à venir, il nous fallait comprendre et mesurer les phénomènes thermiques en relation avec le vêtement. Grâce à l'outil PSTE, nous sommes désormais capables de simuler et analyser la sensation de chaleur ou de fraîcheur produite par un vêtement selon son usage et le milieu ambiant. Créé par des docteurs en physiologie et thermique des laboratoires ENVEHO et INFLUTHEM, ce logiciel PSTE nous permet d'établir une nouvelle classification des sensations perçues par le corps avec nos produits. C'est une avancée mondiale et un avantage concurrentiel majeur pour Damart ».

Quelle évolution pour les produits Damart ?

« Grâce au PSTE, nous pouvons simuler la sensation thermique, mais également la mesurer avec précision et la démontrer à nos clients. Concrètement, nous allons pouvoir indiquer sur l'étiquette d'un tee-shirt le niveau de chaleur ou de fraîcheur qu'il génère. Nos arguments sur les bénéfiques produits ne sont pas seulement marketing, mais scientifiques et vérifiables. Nous sommes aujourd'hui les seuls à proposer des produits conçus pour résister au froid et à la chaleur, des températures les plus douces aux plus extrêmes ».

Et demain, quelle orientation pour l'innovation Damart ?

« Nous devons maintenir notre avance dans le confort thermique et développer celle que nous avons acquise dans l'univers des cosmétotextiles. Aujourd'hui nous produisons des vêtements hydratants, amincissants. Demain, nous commercialiserons un prêt-à-porter anti-rides, autobronzant... L'aire de jeu est aussi vaste que celle de la cosmétique ! Il s'agira ensuite de garder notre avance sur l'efficacité de nos produits et leur durabilité. J'ai toute confiance : en 2009, nos ingénieurs ont réussi à rendre nos cosmétotextiles résistants à 30 lavages, contre 20 en 2008 ».



Créer de la valeur durable

La nouvelle organisation du groupe à l'international est un changement profond que Damartex a accompagné tout au long de l'année 2009-2010, en donnant du sens et de la valeur à cette nouvelle dynamique. Les métiers ont évolué, et avec eux les périmètres des missions et les modalités de collaborations à l'international. Cette logique de progrès partagée se conjugue naturellement à un management générateur de valeur durable. Ainsi, la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) est devenue en quelques années un modèle de gouvernance innervant tous les départements de l'entreprise. Objectif : faire de Damartex une entreprise propice à l'épanouissement de ses salariés, et un acteur économique pleinement responsable et solidaire.

En interne, un accompagnement individualisé du changement

Évolution des missions, mutualisation de compétences, collaboration à l'international : le changement induit par la nouvelle organisation est accompagné par une direction des ressources humaines elle-même étendue à l'échelle européenne.

Ainsi, les collaborateurs ont bénéficié d'un parcours individualisé comprenant, en alternance, formation et immersion dans leur nouvel environnement de travail.

Pour la nouvelle cellule internationale des achats, un laboratoire de langue a été mis en place ainsi qu'un dispositif d'e-learning tutoré.

Au total, sur l'exercice 2010, plus de 2000 collaborateurs Damartex ont bénéficié de cette politique de formation individualisée.

Une internationalisation de la politique RH

La création des 2 nouvelles valeurs, **volonté d'entreprendre et goût de la performance**, s'insère dans cette dynamique de changement. C'est une nouvelle culture de l'entreprise à acquérir et partager pour l'ensemble des salariés, en France, au Royaume-Uni et en Belgique. Elle s'accompagne d'une structure de rémunération intégrant les spécificités culturelles et juridiques de chaque pays, conçue dans une logique de transparence optimale et de récompense de la performance, à la fois individuelle et collective.

Une approche solidaire et adaptée à toutes les populations de salariés

En 2010, Damartex a mis en place en France de nouveaux accords : l'accord sur le stress au travail, l'accompagnement individuel des salariés handicapés via une adaptation ergonomique du poste de travail, l'accord Senior proposant à ses salariés approchant l'âge de la retraite un suivi sur mesure pour un avenir en toute sérénité : proposition d'horaires de travail adaptés, soins médicaux, conseils pour la préparation de la retraite, ...



Développer la responsabilité économique de Damartex

Un groupe de travail dédié à la RSE, composé de 15 représentants des directions de Damartex, se réunit tous les deux mois pour inventer et mettre en œuvre de nouveaux projets créateurs de valeur durable.

Cancer du sein et maladies cardio-vasculaires, causes prioritaires pour Damartex UK

Pour la 7^e année consécutive, Damartex UK apporte son soutien à la recherche contre le cancer du sein. Un modèle de sous-vêtement en édition limitée a été spécialement créé et commercialisé avec l'appui de **Kristina Rihanoff**. Tous les bénéfices, soit 15 000 euros, ont été reversés au profit de la recherche. Damartex UK est également engagé pour 3 ans au profit de la lutte contre le risque cardio-vasculaire. À travers l'événement du « Valentine's Day » à valeur symbolique, cette opération fortement relayée par les médias a permis de générer un profit de 5 000 euros, intégralement reversé à la recherche médicale.

Développer les bonnes pratiques environnementales et sociétales

Pour favoriser les déplacements « doux » entre les 3 sites français du groupe, **une flotte de vélos électriques** a été acquise et mise à disposition des salariés ainsi qu'une plateforme de covoiturage. Les bonnes pratiques quotidiennes relatives aux consommations d'énergie et tri des déchets se développent. Toutes les équipes sont stimulées pour participer activement à la protection de l'environnement. Des partenariats ont également été noués :

- mobilisation autour des « Restos du Cœur »,
- récupération et recyclage de vieux vêtements avec l'entreprise « Triboulo »,
- réinsertion de personnes en difficulté sociale avec la société d'intérim « Janus ».

Damartex, partenaire de la première heure du Rendez-vous mondial de l'économie responsable

Les 19, 20 et 21 novembre 2009 à Lille, Damartex a renforcé le partenariat qu'elle a noué dès l'origine avec les organisateurs du **World Forum**, rendez-vous mondial de l'économie responsable initié par le Réseau Alliances.

Thème de l'année : « l'argent responsable ». Partie-prenante de l'événement, les équipes Damartex ont géré bénévolement l'accueil des congressistes.

Cette année, Damartex a participé à la rédaction du « Manifeste de l'économie responsable », qu'il a également co-signé avec l'ensemble des entreprises partenaires du World Forum.



Les 5 valeurs Damartex :

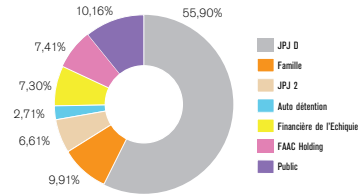


Ces valeurs constituent le socle fédérateur pour tous les salariés du groupe en Europe.

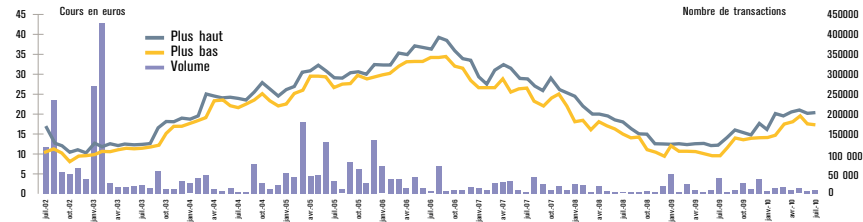
Répartition du capital

Le capital au 30 juin 2010 s'élève à 107 991 758 euros, divisé en 7 713 697 actions de 14 euros nominal, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

La société n'a pas émis de valeurs mobilières donnant accès au capital. Dans le cadre des autorisations qui lui sont accordées la société détient 209 054 actions Damartex au 30 juin 2010.



Cours de l'action



Cours le plus haut
Cours le plus bas
Volume moyen mensuel de transactions
Capitalisation boursière (en milliers d'euros) sur la base du cours de clôture au 30 juin 2010
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice

	EXERCICE 2009/2010	EXERCICE 2008/2009
Cours le plus haut	21 €	17,98 €
Cours le plus bas	9,50 €	9,26 €
Volume moyen mensuel de transactions	15 361	10 353
Capitalisation boursière (en milliers d'euros) sur la base du cours de clôture au 30 juin 2010	141 932	76 674
Nombre d'actions à la clôture de l'exercice	7 713 697	7 713 697

Cotation

Damartex est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance cotée sur Eurolist d'Euronext Paris Compartiment C
Code ISIN FR0000185423.

Contrat de liquidité

SG Securities (Paris)

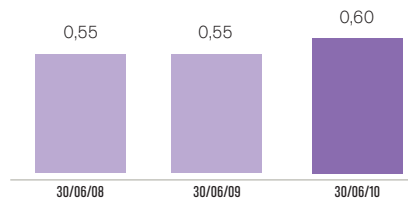
Dividende

Dividende par action

(en euros)

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 9 novembre 2010, la distribution d'un dividende de 0,60 € par action.

Ce dividende sera mis en paiement le 9 décembre 2010.



Organisation

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Président
Paul Georges Despature

Vice-Président
Jean-Bernard Guillebert*

Membres
Eric Blanchard*
Jean Despature
Jean Guillaume Despature
Victor Despature
Wilfrid Le Naour*
Xavier Leurent
Anthony Stahl

COMITÉ D'AUDIT

Président
Jean-Bernard Guillebert*

Membres
Eric Blanchard*
Victor Despature

COMITÉ DE RÉMUNÉRATIONS

Président
Jean-Bernard Guillebert*

Membre
Victor Despature

* Personnalités indépendantes selon les critères du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext

DIRECTOIRE

Président
Patrick Seghin

Membre
Alain Défossez

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Ernst & Young et Autres
Ledouble S.A.

RESPONSABLE DE L'INFORMATION

Bruno Defache
Directeur Financier
Tél : 33 (0)3 20 11 45 30
e. mail : bdefache@damartex.com
www.damartex.com

Au 9 novembre 2010

Damartex

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE
DU 9 NOVEMBRE 2010

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDÉS..... 25

RAPPORT DU DIRECTOIRE..... 26

• Faits marquants.....	26	• Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations	38
• Présentation des comptes.....	26	• Informations sur les délais de paiement	38
• Activité de la société et de ses filiales contrôlées par secteurs opérationnels.....	27	• Informations sur les opérations réalisées par les dirigeants durant l'exercice	38
• Affectation des résultats.....	27	• Gouvernement d'entreprise	38
• Informations sur la répartition du capital et sur les participations	28	• Comité d'audit.....	38
• Participations réciproques.....	28	• Comité de rémunérations.....	39
• Pacte d'actionnaires.....	29	• Indépendance des membres du conseil de surveillance...39	
• Dispositions statutaires relatives aux droits de vote multiples	29	• Informations sur les activités en matière de recherche et de développement.....	39
• Franchissements de seuils déclarés	30	• Informations sur les conséquences environnementales de l'activité de la société.....	40
• Dispositions statutaires relatives aux franchissements de seuils.....	30	• Informations sur les conséquences sociales de l'activité de la société.....	40
• Informations sur les prises de participation et sur les sociétés contrôlées.....	30	• Informations sur la participation des actionnaires salariés au capital	41
• Informations sur les achats d'actions propres.....	31	• Informations sur les autres risques.....	41
• Propositions de modifications statutaires.....	31	• Informations sur les dépenses non déductibles.....	42
• Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	32	• Évolution boursière	42
• Information sur les modalités de conservation d'actions issues de levées d'options donnant droit à l'achat d'actions et des actions attribuées gratuitement aux dirigeants mandataires sociaux.....	33	• Événements postérieurs	42
• Informations sur les mandats et fonctions exercés et sur les rémunérations versées durant l'exercice.....	33	• Perspectives.....	43
		• Résultats financiers de Damartex au cours des cinq derniers exercices.....	45

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE 46

DOCUMENTS FINANCIERS CONSOLIDÉS 55

• État de la situation financière consolidée.....	56
• Compte de résultat consolidé.....	57
• État du résultat global consolidé.....	57
• État de variation des capitaux propres consolidés	58
• État des flux de trésorerie consolidés.....	59
• Annexes aux comptes consolidés	60

COMPTES SOCIAUX 93

• Bilan synthétique de Damartex.....	94
• Compte de résultat synthétique de Damartex.....	94
• Annexe aux documents comptables de Damartex.....	95

DOCUMENTS JURIDIQUES..... 97

• Rapports des commissaires aux comptes.....	98
• Rapport du conseil de surveillance.....	105
• Projet de résolutions.....	106

PANORAMA DES COMPTES CONSOLIDÉS

<i>en millions d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
CHIFFRE D'AFFAIRES HT	522,3	503,2
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	18,5	11,4
RÉSULTAT NET	15,9	9,2
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE	15,9	9,2
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	33,1	8,7
INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX	14,2	16,3
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	8,3	7,9
SITUATION NETTE	143,4	129,4
ENDETTEMENT NET*	-27,9	-9,8
ACTIF NON COURANT	93,3	91,2
EFFECTIF MOYEN	3 012	3 037

* (-) : excédent financier

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, le Directoire vous a réunis pour vous rendre compte de la gestion de votre société et de ses filiales et soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 30 juin 2010.

FAITS MARQUANTS

L'exercice 2009-2010 a été marqué par :

- Une belle continuité de la croissance en Grande-Bretagne ;
- Des ventes stables en France soutenues par l'activité du parc magasins dans des conditions de marché difficiles ;
- Une forte baisse de l'activité du Bénélux impactée par la fermeture des magasins aux Pays Bas ;
- Des efforts poursuivis sur l'efficacité opérationnelle, notamment dans les domaines de la production et la logistique.

PRÉSENTATION DES COMPTES

Données sociales

Le résultat financier de la société holding Damartex s'élève à 8 M€ contre 26,9 M€ l'année précédente.

Le résultat net fait ressortir un bénéfice de 8,3 M€ contre 23,3 M€ l'année précédente.

Données consolidées

Activité

Le chiffre d'affaires ressort à 522,3 M€ sur l'exercice écoulé, en progression de 3,8 % (+4,2 % à taux de change constants). Cette performance traduit des évolutions contrastées selon les pays.

Le Royaume-Uni s'est inscrit, à nouveau, en forte hausse (+ 18,6 % à taux de change constant), porté par le succès de la politique de prospection (recrutement de nouveaux clients) et l'amélioration de la qualité du service.

La France a été confrontée à des conditions de marché difficiles, mais a néanmoins clôturé l'exercice sur une note positive (+1,5 %), soutenue par la croissance des magasins, des sites de vente en ligne et le développement des nouvelles activités. La Belgique a également pâti d'un environnement défavorable et terminé ainsi l'année quasiment stable (-0,3 %).

Les autres pays ont eu dans l'ensemble une incidence limitée sur le chiffre d'affaires global en raison de leur faible poids à l'échelle du groupe. Le fait marquant est la forte baisse de l'activité des Pays-Bas, conséquence de la fermeture des quatre magasins existants.

Résultats

Le résultat opérationnel courant ressort à 18,5 M€ sur l'exercice, en hausse de 61,8 %. Cette amélioration reflète une augmentation de la marge brute et une bonne tenue des frais commerciaux et de distribution, fruits des efforts de modernisation et de rationalisation réalisés ces dernières années, notamment dans les domaines de la production et la logistique. Les frais généraux et de structure ont, en revanche, pesé, du fait du développement des nouvelles activités, mais aussi et surtout en raison du changement d'organisation et des coûts ainsi occasionnés dans un premier temps.

Le bénéfice net s'est inscrit en hausse de 73,4 %, à 15,9 M€. Il tient compte d'un résultat financier en nette amélioration et d'un impôt relativement faible du fait de l'activation des crédits d'impôts existants (utilisation des reports déficitaires de la filiale anglaise à hauteur de 3,0 M€).

Situation financière

L'excédent financier net ressort à 27,9 M€, en hausse de 18,1 M€ sur l'exercice. Cette amélioration témoigne d'une forte progression de la capacité d'autofinancement et d'une nouvelle diminution du besoin en fonds de roulement.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES CONTROLÉES PAR SECTEURS OPÉRATIONNELS

30 juin 2009

en milliers d'euros	DAMART	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	470 965	32 261	503 226
Résultat opérationnel	8 807	1 274	10 081
Dotations aux amortissements	8 492	30	8 522
Investissements	16 257	1	16 258

30 juin 2010

en milliers d'euros	DAMART	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	486 910	35 411	522 321
Résultat opérationnel	17 667	716	18 383
Dotations aux amortissements	8 262	16	8 278
Investissements	14 447	3	14 450

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

en milliers d'euros	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
France	326 328	321 446
Belgique - Luxembourg	62 820	63 031
Pays-Bas	778	1 450
Grande-Bretagne	111 506	97 155
Suisse	14 631	14 313
Allemagne	5 765	5 831
Tunisie	493	0
TOTAL	522 321	503 226

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Directoire propose d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 30 juin 2010 s'élevant à 8 343 496,17 € augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 105 505,40 € **soit la somme totale de 8 449 001,57 €**

comme suit :

• 5 % à la réserve légale	417 174,81 €
• attribution aux actionnaires d'un dividende de 0,60 € par action, soit 0,60 € X 7 713 697 actions	4 628 218,20 €
• dotation à la réserve facultative	3 403 608,56 €
	8 449 001,57 €

Pour chaque action de 14 € nominal, le dividende ressortirait à 0,60 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende serait détaché de l'action sur Euronext Paris le 6 décembre 2010 et mis en paiement le 9 décembre 2010.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Exercices clos les	30 JUIN 2007	30 JUIN 2008	30 JUIN 2009
Nombre d'actions rémunérées (*)	7 502 871	7 496 721	7 521 869
Nominal	14 €	14 €	14 €
Dividendes distribués	4 126 579,05 €	4 123 196,55 €	4 137 027,95 €
Dividende par action	0,55 €	0,55 €	0,55 €

(*) Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

INFORMATIONS SUR LA RÉPARTITION DU CAPITAL ET SUR LES PARTICIPATIONS

Répartition du capital (article L.233-13 du Code de Commerce)

Participations en capital ou en droits de vote déclarées supérieures à 5 % au 30 juin 2010 :

	NOMBRE D'ACTIONNAIRES DÉTENUES	% CAPITAL	NOMBRE DE DROITS DE VOTE	% DROITS DE VOTE(*)
Société en commandite par actions JPJ-D	4 312 252	55,90	8 171 054	65,12
JPJ 2	509 695	6,61	509 695	4,06
Famille Despature(**)	764 308	9,91	1 163 070	9,27
Armance	386 000	5,00	386 000	3,08
FAAC Holding	571 400	7,41	1 142 800	9,11
Financière de l'Echiquier	562 911	7,30	562 911	4,49

(*) Sur la base d'un capital composé, au 30 juin 2010, de 7 713 697 actions représentant 12 548 550 droits de vote déterminés en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général AMF

(**) Il existe une action de concert liant la SCA JPJ-D, Armance, JPJ 2 et des membres de la famille Despature

Les modifications intervenues au cours de l'exercice 2009-2010 sont décrites ci-après dans le paragraphe « Franchissements de seuils déclarés conformément à l'article L.233-7 du Code de Commerce ».

PARTICIPATIONS RÉCIPROQUES

(articles L.233-29 et R.233-19 du Code de Commerce)

Il n'existe aucune participation réciproque à mentionner selon la réglementation en vigueur.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Action de concert

L'action de concert constituée entre la société en commandite par actions JPJ-D, Armance, JPJ 2 et des membres de la famille Despature porte sur 5 210 736 actions Damartex, représentant 9 069 789 droits de vote, soit 67,55 % du capital et 74,08 % des droits de vote déterminés en application du deuxième alinéa de l'article 223-11 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Engagements collectifs de conservation

Suite à la scission de J.P.J. intervenue le 29 décembre 2009 et ayant donné lieu au transfert, sous forme d'apport, de 4 312 252 actions Damartex détenues par JPJ à JPJ-D, certains de ses actionnaires (dont JPJ-D) ont, en application de l'article 885 I Bis du Code Général des Impôts, signé le 30 décembre 2009 un engagement collectif de conservation de titres aux termes duquel ils se sont engagés à conserver au total 5 131 561 actions Damartex représentant, au jour de la signature dudit engagement, 66,53 % des actions composant son capital et 75,79 % des droits de vote attachés aux actions émises par la société.

Cet engagement collectif a été conclu pour une durée de deux ans à compter du 30 décembre 2009 se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai de deux ans, pour une durée indéterminée.

Il est précisé que cet engagement collectif a été signé par les membres suivants du Conseil de Surveillance et du Directoire de la société Damartex :

- Paul Georges Despature, Président du Conseil de Surveillance,
- Jean Despature, membre du Conseil de Surveillance,
- Jean Guillaume Despature, membre du Conseil de Surveillance,
- Victor Despature, membre du Conseil de Surveillance,
- Wilfrid Le Naour, membre du Conseil de Surveillance,
- Xavier Leurent, membre du Conseil de Surveillance,
- Anthony Stahl, membre du Conseil de Surveillance,
- Patrick Seghin, Président du Directoire,
- Alain Defossez, membre du Directoire.

Par ailleurs, la société Damartex a été informée que certains de ses actionnaires -dont JPJ-D- ont, en application de l'article 787 B du Code Général des Impôts, signé des engagements collectifs de conservation de titres aux termes desquels ils se sont engagés à conserver au total 4 925 660 actions Damartex représentant, au jour de la signature desdits engagements, 63,86 % des actions composant son capital et 70,99 % des droits de vote attachés aux actions émises par la société.

Ces engagements collectifs ont été conclus pour une durée de deux ans se prolongeant automatiquement au-delà de ce délai, pour une durée indéterminée.

Il est précisé que ces engagements collectifs ont été signés par les membres suivants du Conseil de Surveillance et du Directoire de la société Damartex :

- Paul Georges Despature, Président du Conseil de Surveillance,
- Jean Guillaume Despature, membre du Conseil de Surveillance,
- Wilfrid Le Naour, membre du Conseil de Surveillance,
- Patrick Seghin, Président du Directoire,
- Alain Defossez, membre du Directoire.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX DROITS DE VOTE MULTIPLES (extrait article 28)

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. À égalité de valeur nominale chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins, au nom du même actionnaire, à la fin de l'année civile précédant chaque assemblée.

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DÉCLARÉS CONFORMÉMENT À L'ARTICLE L. 233-7 DU CODE DE COMMERCE

La société Armanca a franchi en hausse, le 30 octobre 2009, le seuil de 5 % du capital de la société pour détenir 386 000 actions Damartex représentant autant de droits de vote, soit 5,004 % du capital et 3,15 % des droits de vote.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Damartex sur le marché.

La société en commandite par actions JPJ-D a franchi en hausse, le 29 décembre 2009, les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 % du capital et des droits de vote et 2/3 des droits de vote de la société pour détenir 4 312 252 actions Damartex, représentant 8 171 054 droits de vote, soit 55,90 % du capital et 66,74 % des droits de vote.

Ce franchissement de seuil résulte de la scission, intervenue le 29 décembre 2009, de la société en commandite par actions JPJ en deux sociétés en commandite par actions JPJ-D et JPJ-S) ayant entraîné notamment l'apport par JPJ à JPJ-D des 4 312 252 actions Damartex que JPJ détenait antérieurement.

Le franchissement par la société JPJ-D des seuils du tiers du capital et des droits de vote de la société Damartex a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique de la part de l'Autorité des Marchés Financiers, dans sa séance du 1er décembre 2009.

Monsieur Joseph Despature a franchi en baisse, directement et indirectement par l'intermédiaire de la société Manacor qu'il contrôle, le 10 juin 2010, le seuil de 5 % des droits de vote de la société pour détenir directement et indirectement 449 284 actions Damartex représentant 449 096 droits de vote, soit 4,63 % du capital et 3,58 % des droits de vote.

Ce franchissement de seuil résulte d'un apport en nature par Monsieur Joseph Despature de 265 276 actions Damartex au profit de la société Manacor.

DISPOSITIONS STATUTAIRES RELATIVES AUX FRANCHISSEMENTS DE SEUILS (extrait article 12)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à détenir un nombre d'actions représentant une proportion du capital social ou des droits de vote, égale ou supérieure à 1 % ou tout multiple de ce pourcentage, y compris au-delà des seuils de déclarations prévus par les dispositions légales et réglementaires, doit informer la société du nombre total d'actions et des droits de vote qu'elle possède, ainsi que des titres donnant accès à terme au capital et des droits de vote qui y sont potentiellement attachés, par lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de seuil.

L'obligation d'informer la société s'applique également lorsque la participation de l'actionnaire en capital ou en droits de vote devient inférieure à chacun des seuils mentionnés à l'alinéa précédent.

Les sanctions prévues par la loi en cas d'non-observation de l'obligation de déclaration de franchissement des seuils légaux s'appliquent également en cas de non-déclaration du franchissement des seuils prévus par les présents statuts, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital ou des droits de vote de la société.

Lors de la prochaine Assemblée générale, le Directoire proposera aux actionnaires de supprimer l'obligation statutaire relative aux franchissements de seuils et de procéder corrélativement à la suppression pure et simple des trois derniers alinéas de l'article 12 des statuts.

INFORMATIONS SUR LES PRISES DE PARTICIPATION ET SUR LES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Prises de participation dans des sociétés françaises au cours de l'exercice clos le 30 juin 2010 (article L.233-6 du Code de Commerce) : aucune participation n'a été prise dans de telles sociétés.

Dénomination des sociétés contrôlées directement ou indirectement et part du capital de Damartex qu'elles détiennent (article L.233-13 du Code de Commerce) : aucune société contrôlée par Damartex ne détient d'actions d'autocontrôle.

INFORMATIONS SUR LES ACHATS D'ACTIONS PROPRES (article L.225-211 du Code de Commerce)

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions réussis. Le dernier programme de rachat a été lancé en 2009 ; autorisé par l'Assemblée générale mixte du 12 novembre 2009, il poursuivait principalement les objectifs suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou l'attribution gratuite d'actions.

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base des autorisations conférées par les Assemblées de 2008 et 2009, le Directoire a acheté 30 219 actions au cours moyen de 15,18 € et vendu 13 802 actions au cours moyen de 16,72 €. Le montant des frais de négociation s'est élevé à 4 100 euros.

Les 30 219 actions acquises ont été allouées aux objectifs autorisés comme suit :

- contrat de liquidité à hauteur de 11 880 actions (*cours moyen d'achat de 15,49 €*) ;
- couverture de plans d'options d'achat d'actions ou attribution gratuite d'actions à hauteur de 18 339 actions (*cours moyen d'achat de 14,98 €*).

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée générale du 12 novembre 2009.

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 209 054 actions au 30 juin 2010. Elles représentent 2,71 % du capital ; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 15,66 € pour une valeur nominale de 14 €.

Le Directoire propose aux actionnaires de se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat pour une période de dix-huit mois, en remplacement de l'actuel programme auquel il serait mis fin par anticipation.

Ce nouveau programme de rachat permettrait d'acquies jusqu'à 10 % des actions composant le capital de la société à ce jour ; ses objectifs seraient les suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de vingt quatre mois, soit jusqu'au 8 novembre 2012.

Par ailleurs, dans la mesure où l'un des objectifs de ce programme de rachat d'actions est destiné à permettre l'annulation d'actions rachetées par la société, le Directoire demandera à l'Assemblée générale de l'autoriser à annuler, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des vingt-quatre mois précédents, les actions que la société détient ou détiendra par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence.

PROPOSITION DE MODIFICATION STATUTAIRES

Il est proposé à l'Assemblée :

- de modifier les articles 8 et 9 afin de les mettre en harmonie avec les textes ;
- de modifier l'article 13 afin d'introduire une règle particulière pour l'exercice du droit de vote en cas de démembrement de propriété résultant d'une donation avec réserve d'usufruit ;
- de modifier l'article 19 afin d'élargir les facultés de recours à la visioconférence ou aux moyens de télécommunications pour les réunions du Conseil de Surveillance.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE (article L.225-100-3 du Code de Commerce)

Conformément à la réglementation en vigueur, il est fait mention des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société Damartex et toutes informations en la matière sont décrites dans la rubrique « Informations sur la répartition du capital et sur les participations » ;
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote, en dehors de la sanction de privation des droits de vote en cas de non-déclaration du franchissement des seuils prévus par les statuts (cf. extrait de l'article 12 des statuts) ;
- il n'existe pas de titres comportant des droits de contrôle spéciaux, en dehors de l'existence d'un droit de vote double dont bénéficient les actions totalement libérées justifiant d'une inscription nominative de quatre ans au moins au nom du même actionnaire (cf. extrait de l'article 28 des statuts) ;
- les engagements signés entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ont été mentionnés à la rubrique « Pactes d'actionnaires » ;
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Directoire ainsi qu'à la modification des statuts sont respectivement prévues aux articles 15 et 30 des statuts ci-dessous littéralement reproduites :

Dispositions statutaires relatives à la nomination et au remplacement des membres du Directoire (article 15)

« Le Directoire est composé de deux membres au moins et de cinq membres au plus, personnes physiques, actionnaires ou non. Toutefois, si le capital est inférieur à la limite fixée par la loi, un Directeur général unique peut être nommé au lieu et place du Directoire. Dans les conditions et pour la durée fixée par la loi, les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance qui en fixe le nombre, confère à l'un d'eux la qualité de Président et détermine leur rémunération. Nul ne peut être nommé membre du Directoire s'il est âgé de plus de 65 ans. Tout membre du Directoire en fonction venant à dépasser cet âge est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance est habilité à attribuer à un ou plusieurs membres du Directoire, qui porte alors le titre de Directeur Général, les pouvoirs conférés par la loi au Président du Directoire.

Les membres du Directoire sont rééligibles. En cas de vacance, le remplaçant est nommé pour le temps qui reste à courir jusqu'au renouvellement du Directoire. Si un siège de membre du Directoire est vacant, le Conseil de Surveillance doit le pourvoir dans le délai de deux mois de façon à ce que le nombre de Directeurs ne soit pas inférieur au minimum statutaire. A défaut, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé, de procéder à cette nomination à titre provisoire. La personne ainsi nommée peut, à tout moment, être remplacée par le Conseil de Surveillance.

Les membres du Directoire ou le Directeur Général unique peuvent être révoqués par l'Assemblée générale ou par le Conseil de Surveillance. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages et intérêts. Si l'intéressé a conclu avec la société un contrat de travail, la révocation de ses fonctions de membre du Directoire ou de Directeur Général unique ne met pas fin à ce contrat.»

Dispositions statutaires relatives à la modification des statuts (article 30)

« L'Assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sous réserve des opérations résultant d'un échange ou d'un regroupement d'actions régulièrement décidé et effectué.

L'Assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, représentés ou ayant voté à distance possèdent au moins sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés ou ayant voté à distance.»

- en matière de pouvoirs, le Directoire bénéficie exclusivement des autorisations décrites à la rubrique « Informations sur les délégations en matière d'augmentation de capital et autres autorisations » ;

- les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société sont les suivants : les contrats signés entre Damartex et les établissements de crédit concernant les lignes de crédit octroyées obligent celle-ci à informer les banques de tous projets relatifs à une modification significative de son actionariat, notamment ceux qui auraient pour conséquence de donner son contrôle à une société nouvelle ;

- il n'existe pas d'accords particuliers prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions des membres du Directoire.

INFORMATION SUR LES MODALITÉS DE CONSERVATION D' ACTIONS ISSUES DE LEVÉES D' OPTIONS DONNANT DROIT À L' ACHAT D' ACTIONS ET DES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX (articles L.225-185 alinéa 4 et L.225-197-1 II alinéa 4 du Code de commerce)

Lors de sa réunion du 25 février 2010, le Conseil de Surveillance a fixé à 10 % la quotité d'actions issues des plans d'option d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions de la société devant être conservée par les membres du Directoire sous la forme nominative jusqu'à la fin de leur mandat.

INFORMATIONS SUR LES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS ET SUR LES RÉMUNÉRATIONS VERSÉES DURANT L'EXERCICE (article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Mandats et fonctions exercées par les membres du Directoire et rémunérations versées par Damartex et ses filiales contrôlées

Patrick Seghin

- Président de Damart-Serviposte, Vernier-Leurent SAS et Afitex
- Président du Conseil d'Administration de Damart T.S.D
- Gérant de DSB

La rémunération de l'exercice est détaillée dans les tableaux en pages suivantes.

Par ailleurs, il est couvert par le régime de retraite à cotisations définies mis en place par Damartex depuis le 1^{er} janvier 2005 et s'appliquant aux cadres dirigeants de la société ainsi qu'aux mandataires dont la rémunération est assimilée à du salaire au sens des articles 4 et 4bis de la Convention Collective Nationale des Cadres de 1947.

La cotisation associée à ce contrat est de 8 % à charge de la société. En sa qualité de Président du Directoire, Patrick SEGGIN est également bénéficiaire du régime de la Garantie Sociale des Chefs et dirigeants d'entreprises (GSC) auquel Damartex adhère depuis le 1^{er} Juillet 2002, et qui organise la protection sociale des mandataires non couverts par le régime de l'UNEDIC. La cotisation annuelle à ce régime est de 7 633 € pour 2010.

Alain Defossez

- Président de La Maison du Jersey
- Président du Conseil d'Administration de Damart Suisse AG
- Gérant de Damart Deutschland GmbH

La rémunération de l'exercice est détaillée dans les tableaux en pages suivantes.

Par ailleurs, il est également couvert par le régime de retraite à cotisations définies mis en place par Damartex depuis le 1^{er} janvier 2005, selon les modalités susvisées.

L'offre et l'exercice d'option d'achat d'actions ainsi que l'attribution gratuite d'actions, afférents à ces deux dirigeants, sont compris dans les rapports spéciaux respectivement prévus par les articles L.225-184 et L.225-197-4 du Code de Commerce, présentés lors de l'Assemblée générale.

Les éléments spécifiques de rémunération des membres du Directoire relatifs aux régimes de retraite à cotisations définies et au régime GSC, font l'objet de conventions réglementées lesquelles ont été autorisées par le Conseil de Surveillance du 12 novembre 2009 et sont soumises à l'approbation de l'Assemblée générale.

Il est rappelé que chacun des membres du Directoire dispose d'un contrat de travail continuant à produire ses effets, et les rémunérations totales perçues pour l'exercice écoulé sont détaillées dans le tableau normalisé en page suivante.

Mandats exercés par les membres du Conseil de Surveillance et rémunérations versées par Damartex et ses filiales contrôlées

Paul Georges Despature

- Président du Directoire de Somfy SA
- Membre du Conseil de Surveillance de CIAT Group SA et Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA
- Administrateur de FAAC SpA
- Gérant de CMC SARL et FIDEP

La rémunération perçue est détaillée dans les tableaux en pages suivantes.

Jean-Bernard Guillebert

- Président du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Administrateur de Groupe Auchan et de Groupe ADEO

La rémunération perçue est détaillée dans les tableaux en pages suivantes.

Jean Despature

- Vice-Président du Conseil de Surveillance de Somfy SA

La rémunération perçue est détaillée dans les tableaux en pages suivantes.

Jean Guillaume Despature

- Gérant de FIDEP et de Variosys Technologie SARL

La rémunération perçue est détaillée dans les tableaux en pages suivantes.

Victor Despature

- Président du Conseil de Surveillance des SCA Boulinvest, Soparthon B, JPJ-D et JPJ-S
- Président-Directeur Général de MCSA
- Président de la SAS MCSA – 2E
- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Représentant de MCSA, Président des SAS Sipem, Celerc et ADC
- Représentant permanent de la SCA Cimoflu, membre du Conseil de Surveillance de la SCA Soparchan B
- Gérant des SC Sopardic, Horatio, Point du Jour, Soparboul, Vicma, Devin-VD, SARL MCSA – Tunis et des SCI Le Maréchal, Pouzaint et CJP

La rémunération perçue est détaillée dans les tableaux en pages suivantes.

Wilfrid Le Naour

- Président du Conseil de Surveillance de Financière Nouveau Monde SA, Cothem Participations SAS et Cothem Développement SAS
- Président de Somfy Ltd et Nouveau Monde Participation SAS
- Membre du Directoire de Somfy SA
- Membre du Conseil de Surveillance de Ciat Group SA et Compagnie Industrielle d'Applications Thermiques SA
- Membre du Comité de Surveillance de Financière Performance SA
- Administrateur de Somfy Systems Inc., Somfy Middle East Co Ltd, Gaviota Simbac SL, FAAC SpA, Sirem International SA et Somfy Mexico SA de CV
- Gérant de Somfy GmbH, SC Euterpe, SC Albatros, SCI du 43 rue du Battant et SCI du 97 rue du Battant

La rémunération perçue est détaillée dans les tableaux en pages suivantes.

Xavier Laurent

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA
- Gérant de FIDEP

La rémunération perçue est détaillée dans les tableaux en pages suivantes.

Anthony Stahl

- Membre du Conseil de Surveillance de Somfy SA et des SCA JPJ-D et JPJ-S

La rémunération perçue est détaillée dans les tableaux en pages suivantes.

Il est proposé à l'Assemblée de nommer un nouveau membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Éric Blanchard, pour une durée de six années venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale tenue en 2016 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Procédure de fixation des rémunérations des mandataires sociaux.

La rémunération des dirigeants ci-après détaillée est proposée par le Comité des rémunérations. Elle est étalonnée annuellement auprès d'experts et est conforme au marché.

Le Comité des rémunérations définit et soumet au Conseil de Surveillance les différentes composantes de la rémunération des mandataires sociaux afin que leur rémunération soit arrêtée.

Le Conseil de Surveillance arrête la part variable de la rémunération annuelle des membres du Directoire sur la base d'une grille d'objectifs fixés d'un commun accord.

Tableau de synthèse des rémunérations des membres du Directoire et du Conseil de Surveillance versées sur l'exercice

	2009/2010	2008/2009
Monsieur Patrick Seghin Président du Directoire		
Rémunérations versées (**)	450 589	358 682
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (*)	28 200	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)	40 122	44 275
Total	518 911	402 957

Monsieur Alain Défossez Membre du Directoire		
Rémunérations versées	370 263	354 336
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (*)	18 800	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)	34 178	12 650
Total	423 241	366 986

Monsieur Paul Georges Despature Président du Conseil de Surveillance		
Rémunérations versées	150 000	150 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Total	150 000	150 000

Monsieur Jean-Bernard Guillebert Vice-président du Conseil de Surveillance		
Rémunérations versées	11 400	25 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Total	11 400	25 000

Monsieur Victor Despature Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations versées	9 600	13 200
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Total	9 600	13 200

	2009/2010	2008/2009
Monsieur Xavier Laurent Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations versées	3 200	4 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Total	3 200	4 000

Monsieur Anthony Stahl Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations versées	2 400	4 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Total	2 400	4 000

Monsieur Jean Despature Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations versées	2 400	2 950
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Total	2 400	2 950

Monsieur Wilfrid Le Naour Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations versées	3 200	1 600
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Total	3 200	1 600

Monsieur Jean Guillaume Despature Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunérations versées	3 200	1 200
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (*)	0	0
Total	3 200	1 200

(*) Cette valeur correspond à la valeur des options et instruments financiers lors de leur attribution telle que retenue dans le cadre de l'application d'IFRS 2, avant effet de l'étalement au titre d'IFRS 2 de la charge sur la période d'acquisition.

(**) dont 262 687 € versés par Damartex et 187 902 € versés par une société non contrôlée par Damartex au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, mais contrôlée par une société ayant des liens à raison de l'existence de mandataires sociaux communs. Les montants au titre de l'exercice précédent s'élevaient respectivement à 210 003 € et 148 679 €.

Récapitulatif individuel des rémunérations versées sur l'exercice

	2009/2010	2008/2009
Monsieur Patrick Seghin Président du Directoire		
Rémunération fixe	348 804	256 503
Rémunération variable	90 000	0
Rémunération exceptionnelle	0	100 000
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature	11 785	2 179
Total	450 589	358 682

	2009/2010	2008/2009
Monsieur Alain Défossez Membre du Directoire		
Rémunération fixe	309 878	292 602
Rémunération variable	40 000	39 700
Rémunération exceptionnelle	14 945	15 684
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature	5 440	6 350
Total	370 263	354 336

	2009/2010	2008/2009
Monsieur Paul Georges Despature Président du Conseil de Surveillance		
Rémunération fixe	150 000	150 000
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	0	0
Avantages en nature	0	0
Total	150 000	150 000

	2009/2010	2008/2009
Monsieur Jean-Bernard Guillebert Vice-président du Conseil de Surveillance		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	11 400	25 000
Avantages en nature	0	0
Total	11 400	25 000

	2009/2010	2008/2009
Monsieur Victor Despature Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	9 600	13 200
Avantages en nature	0	0
Total	9 600	13 200

	2009/2010	2008/2009
Monsieur Xavier Leurent Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	3 200	4 000
Avantages en nature	0	0
Total	3 200	4 000

	2009/2010	2008/2009
Monsieur Anthony Stahl Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	2 400	4 000
Avantages en nature	0	0
Total	2 400	4 000

	2009/2010	2008/2009
Monsieur Jean Despature Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	2 400	2 950
Avantages en nature	0	0
Total	2 400	2 950

	2009/2010	2008/2009
Monsieur Wilfrid Le Naour Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	3 200	1 600
Avantages en nature	0	0
Total	3 200	1 600

	2009/2010	2008/2009
Monsieur Jean Guillaume Despature Membre du Conseil de Surveillance		
Rémunération fixe	0	0
Rémunération variable	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0
Jetons de présence	3 200	1 200
Avantages en nature	0	0
Total	3 200	1 200

Jetons de présence versés sur l'exercice

	2009/2010	2008/2009
Monsieur Jean-Bernard Guillebert	11 400	25 000
Monsieur Victor Despature	9 600	13 200
Monsieur Xavier Leurent	3 200	4 000
Monsieur Wilfrid Le Naour	3 200	1 600
Monsieur Jean Guillaume Despature	3 200	1 200
Monsieur Anthony Stahl	2 400	4 000
Monsieur Jean Despature	2 400	2 950

Il est proposé à l'Assemblée de fixer à 50 000 euros le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours.

Options attribuées durant l'exercice

	DATE DU PLAN	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION	NOMBRE D'OPTIONS	DATE D'OUVERTURE DE LEVÉE DES OPTIONS	DATE LIMITE DE LEVÉE DES OPTIONS
Monsieur Patrick Seghin	29.01.2010	14,85 €	6 000	29.01.2014	30.06.2015
Monsieur Alain Défossez	29.01.2010	14,85 €	4 000	29.01.2014	30.06.2015

Options levées durant l'exercice

Néant

Actions gratuites attribuées durant les exercices précédents, qui se sont poursuivies sur l'exercice

	DATE DU PLAN	VALORISATION DES ACTIONS	NOMBRE D'ACTIONS	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITÉ
Monsieur Patrick Seghin	01.10.2008	12,65 €	3 500	04.10.2010	04.10.2012
Monsieur Alain Défossez	01.10.2008	12,65 €	1 000	04.10.2010	04.10.2012

Actions de performance attribuées durant l'exercice

	DATE DU PLAN	VALORISATION DES ACTIONS	NOMBRE D'ACTIONS	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITÉ
Monsieur Patrick Seghin	29.01.2010	14,86 €	2 700	30.01.2012	30.01.2014
Monsieur Alain Défossez	29.01.2010	14,86 €	2 300	30.01.2012	30.01.2014

Actions gratuites devenues disponibles durant l'exercice

Néant

INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS EN MATIÈRE D'AUGMENTATION DE CAPITAL ET AUTRES AUTORISATIONS (article L. 225-100 du Code de Commerce)

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes :

	DATE DE L'AG	DATE D'EXPIRATION DE LA DÉLÉGATION	MONTANT AUTORISÉ	UTILISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2010	MONTANT RÉSIDUEL AU 30 JUIN 2010
Autorisation d'émettre des options d'achat d'actions	AGM 13 novembre 2008	12 janvier 2012	3 % du capital social	0,23 % du capital social	2,77 % du capital social
Autorisation d'attribuer des actions gratuites existantes	AGM 13 novembre 2008	12 janvier 2012	3 % du capital social	0,59 % du capital social	2,41 % du capital social
Autorisation de procéder au rachat d'actions	AGM 12 novembre 2009	11 mai 2011	7,51 % du capital social	0,33 % du capital social	7,18 % du capital social

Il ne bénéficie d'aucune délégation de compétence ou de pouvoirs accordée par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital relevant des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de Commerce.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT (article L. 441-6-1 du Code de Commerce)

Au 30 juin 2010, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs de Damartex s'élève à 338 528,68 €, dont 221 100,15 € échues à cette date et 117 428,53 € non échues payables à trente jours au plus.

Il n'y a pas de solde en ce qui concerne les créances clients au 30 juin 2010.

INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS DURANT L'EXERCICE (article 223-26 du Règlement Général AMF)

À la connaissance de la société, diverses opérations d'achat, vente et transfert entrant dans le champ d'application de l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier ont été réalisées pour un montant respectif de 351 528,05 €, 147 600 € et 135 600 € durant l'exercice écoulé.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Lors de sa réunion du 25 février 2010, le Conseil de Surveillance de Damartex a décidé de se référer désormais au Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites publié en décembre 2009 par Middelnext dont les prescriptions sont apparues mieux adaptées que celles édictées par l'AFEP et le MEDEF, au regard de la taille de la société et de la structure de son capital.

COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé actuellement de deux membres, a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2009-2010.

COMITÉ DE RÉMUNÉRATIONS

Le Comité de rémunérations, créé le 1^{er} juillet 2002 et composé de deux membres, a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité de rémunérations s'est réuni trois fois au cours de l'exercice 2009-2010.

INDÉPENDANCE DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Selon la huitième recommandation du Code de gouvernement d'entreprise Middelnext, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- ne pas être actionnaire de référence de la société,
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Au regard des critères ainsi posés, deux des membres du Conseil de Surveillance : Jean-Bernard Guillebert et Wilfrid Le Naour, sont considérés comme indépendants selon la définition donnée par le Code précité.

Ces derniers ont bénéficié du groupe Damartex de toute leur expérience dans les domaines de la finance, de la gestion et du contrôle des risques.

Les autres membres du Conseil de Surveillance appartiennent à la famille fondatrice. Ils sont très largement investis dans le Groupe et sont engagés à long terme en ayant comme objectif la création de valeur pour toutes les parties prenantes de Damartex.

INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT (articles L. 232-1 et L. 233-23 du Code de Commerce)

La mission du service Recherche et Développement est de permettre au groupe Damartex de renforcer sa position de leader dans les domaines de bénéfice client repris dans la stratégie de marque :

- les vêtements de confort thermique (Thermolactyl, Océalis et Climatyl),
- les textiles de soin du corps et de la peau (Lineastyl by Damart),
- le confort de la marche (Amortyl).

Les activités de recherche visent :

- à développer des outils et des protocoles de test toujours plus performants et au plus près des conditions d'usage des produits, afin d'apporter davantage de garanties aux clientes et de sélectionner les produits les plus efficaces,
- à la conduite de projets destinés à intégrer à l'offre des produits toujours plus innovants et performants,
- à accompagner les responsables produits dans la déclinaison d'une offre complète et adaptée aux clientes pour chacune des technologies développées.

Sur l'exercice écoulé, on note en particulier :

- une bonne avancée des travaux sur la qualification des étoffes Thermolactyl et Océalis grâce à la mise au point d'un logiciel de prédiction des sensations thermiques (PSTE) et au développement d'un protocole de test pour évaluer les performances des étoffes réflectrices d'infra-rouge,
- la mise au point d'une nouvelle matière sous-vêtement Thermolactyl qui, au-delà de la chaleur, intègre de nombreux bénéfices de confort additionnels : absence d'odeur, plus grande finesse, meilleure respirabilité, bon transfert de la transpiration, facilité d'entretien, possibilité d'utiliser le sèche-linge... La matière a porté l'événement produit Thermolactyl Evolution de la saison Hiver 2009,
- le développement d'une nouvelle matière Océalis reprenant les attentes exprimées par les clientes pour un vêtement d'été, utilisée pour l'événement produit avec Christine Arron,
- de très bonnes avancées dans le développement d'une technologie exclusive pour Océalis, grâce à la finalisation d'une thèse de doctorat avec un étudiant de l'ENSAIT aux résultats prometteurs,
- la mise au point d'une nouvelle formulation cosmétique pour élargir l'offre des textiles Lineastyl avec un bénéfice d'amélioration de la microcirculation sanguine pour des articles chaussants ou leggings anti-jambes lourdes.

INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ (article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Damartex a poursuivi, durant l'exercice écoulé, divers projets visant à favoriser l'économie solidaire.

C'est ainsi que la filiale française a mis en place le dispositif initié par TRIBOULO, une entreprise de réinsertion dont l'activité est la récupération et le recyclage de vieux vêtements. Un contrat a, d'autre part, été conclu avec la société d'intérim JANUS dont la spécificité est de réinsérer des personnes en difficulté sociale ; à ce titre, six personnes sont employées sur les sites français.

Au-delà de ces actions en faveur de l'économie solidaire, une association est désormais choisie chaque année envers laquelle les efforts se concentrent en France ; en 2010, c'est l'association des Restos du Cœur qui a bénéficié d'une collecte de produits alimentaires sur chaque site.

Des causes importantes sont également soutenues à l'étranger : la filiale britannique a apporté pour la septième année consécutive son appui à la recherche contre le cancer du sein et créé pour cette occasion un modèle de sous-vêtements en édition limitée.

Par ailleurs, Damartex s'efforce de promouvoir le développement durable au quotidien veillant notamment à réduire les consommations d'énergies et de fournitures.

Les actions de bonne pratique continuent d'être menées en matière de réduction du volume de papier. C'est ainsi que les papiers utilisés pour les catalogues sont imprimés sur du papier provenant de forêts gérées durablement ; la filiale française adhère à Ecofolio pour contribuer à la protection de l'environnement en favorisant le recyclage des papiers.

Une politique d'achat durable est aussi menée tendant à améliorer l'éco-efficacité par l'utilisation en interne d'un papier requérant en moyenne 20 % de matières premières en moins (eau et bois) lors de leur fabrication et assurant une meilleure recyclabilité.

Sur les sites français, il est également procédé à la récupération des déchets de papier et de carton ; leur recyclage est ensuite assuré par une entreprise spécialisée.

Selon le dernier bilan établi à fin 2009, 1 492 tonnes de ces déchets ont été recyclées, ce qui représente 25 362 arbres, soit 507 tonnes de CO2 absorbées.

Enfin, Damartex participera à la quatrième édition du World Forum Lille qui aura lieu les, 24, 25 et 26 novembre 2010 à Lille Grand Palais sur le thème de « L'entreprise responsable ». Durant le premier semestre 2010, les équipes de Damartex ont travaillé sur le **Manifeste de l'Economie Responsable**, charte aux termes de laquelle les entreprises signataires affirment que l'économie peut être différente, responsable et qui le prouvent en s'appuyant sur des réalisations concrètes d'entreprises.

INFORMATIONS SUR LES CONSÉQUENCES SOCIALES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ (article L. 225-102-1 du Code de Commerce)

Damartex poursuit son internationalisation

La nouvelle organisation du Groupe entamée en 2009 est désormais effective. Les catalogues Damart Printemps-Eté 2011 ont été élaborés autour du nouveau process international. En France, en Belgique et en Grande-Bretagne, les équipes Commercialisation et gestion de l'offre ont sélectionné les assortiments de leurs choix dans la collection internationale.

La formation constitue un axe d'investissement prioritaire pour accompagner ces évolutions. Chaque collaborateur étant amené à travailler avec les autres pays et notamment la Grande-Bretagne a pu suivre une formation d'anglais alliant tutorat régulier avec un professeur et e-learning.

En lien avec la stratégie et les valeurs de Damartex et dans un souci de transparence, le groupe RH international CMT (Change Management Team) a élaboré, en lien avec les équipes RH pays, un référentiel international des fonctions. L'ensemble des managers et des cadres et assimilés cadres ont suivi une journée de formation pour découvrir cet outil de gestion des carrières et des rémunérations et le présenter à leurs collaborateurs.

Un nouveau dispositif d'épargne salariale

Pour permettre à l'ensemble des collaborateurs de se constituer une épargne avec un objectif Retraite, les Organisations syndicales des activités VAD et Magasins ont conclu en date du 5 juillet 2010 un accord portant sur la mise en place d'un Plan Epargne Retraite Collectif (Perco) au sein des sociétés Damart Serviposte et DSB. Dispositif facultatif, le Perco est ouvert à l'ensemble des salariés cumulant 3 mois d'ancienneté dans le Groupe. Il permet au salarié de se constituer une épargne en vue de la retraite ou d'un projet d'acquisition de résidence principale. Ce nouveau plan vient compléter le dispositif d'épargne salariale existant : Intéressement, Participation, Plan Epargne Entreprise (PEE).

Notre passion du Senior s'exerce aussi dans l'entreprise

Le groupe Damartex considère que l'entreprise doit rester un nid d'opportunités à saisir pour concrétiser un projet professionnel et continuer à développer de nouvelles compétences. Terminer sa carrière ne signifie pas ne plus en être acteur. C'est en ce sens que la Direction de la filiale française et les Délégués syndicaux ont signé le 7 décembre 2009 un accord sur l'emploi des salariés Seniors pour les activités VAD et magasins en orientant ses actions sur la gestion de carrière du salarié, ainsi que sa santé et ses conditions de travail.

Prévenir le stress au travail

En France, un accord de méthode relatif à la prévention des risques psychosociaux, du stress et des Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) a été signé en début d'année 2010 avec les partenaires sociaux. Cet accord s'inscrit dans le cadre de l'accord national interprofessionnel sur le stress au travail de juillet 2008 et transcrit, au niveau de l'entreprise, l'ensemble des dispositions prévues. Il a vocation à cadrer et à préparer les futures négociations avec les partenaires sociaux.

INFORMATIONS SUR LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES SALARIÉS AU CAPITAL (article L.225-102 du Code de Commerce)

Aucune action Damartex n'est détenue, au 30 juin 2010, par des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 du Code de Commerce dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise non plus que par d'anciens salariés dans le cadre d'un fonds commun de placement.

INFORMATIONS SUR LES AUTRES RISQUES (articles L. 225-100 al 4 et 6 et 225-102-1 du Code de Commerce)

Risques financiers

Afin de gérer au mieux son exposition au risque de change et au risque de taux qui découlent de son activité industrielle et commerciale, le Groupe a recours à certains instruments financiers dans un but de couverture et non de spéculation.

Risques de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en dollars américains compte tenu des importations en provenance d'Asie ou du Moyen-Orient. Les instruments financiers dérivés consistent essentiellement en contrats de change à terme et d'options sur devises. La juste valeur de ces instruments de couverture valorisés s'élève à + 2 441 K€.

Risques juridiques

Le groupe Damartex n'est pas soumis à une réglementation particulière concernant son activité. L'exploitation de son activité ne requiert pas d'autorisation légale ou réglementaire spécifique, hormis les obligations d'inscription au Registre du Commerce et des Sociétés, et de droit boursier.

Le groupe Damartex est impliqué dans un certain nombre de procédures contentieuses mineures relatives à son activité. Ces procédures ne devraient pas avoir d'impact négatif significatif sur la situation financière du Groupe. À la connaissance du Groupe, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges susceptibles d'avoir une incidence négative significative sur l'activité, le patrimoine ou les résultats du Groupe et de ses filiales.

Assurances - couverture des risques

Le groupe Damartex est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- « Dommages aux biens » couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus
- Assurance « Perte d'exploitation consécutive ».

Dans le cadre de ces deux polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, les attentats, les actes de terrorisme et de vandalisme, les émeutes, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités.
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance marchandises transportées.

Risques pays

L'essentiel de l'activité est réalisé dans des pays actuellement stables : France, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas, Suisse, Allemagne et Tunisie.

INFORMATIONS SUR LES DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES (articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts)

Les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2010 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés au regard des articles 39-4 et 223 quater du Code Général des Impôts.

ÉVOLUTION BOURSÈRE

Durant l'exercice 2009-2010, l'action Damartex a enregistré une hausse de valeur de 85,11 %. Au 30 juin 2009, dernier jour de Bourse correspondant au jour de clôture de l'exercice précédent, le titre valait 9,94 € pour coter 18,40 € au 30 juin 2010.

Ce gain est à la fois lié à la reprise générale de la place financière et à une révision à la hausse des objectifs de cours et l'adoption d'une recommandation Achat par les analystes couronnant ainsi les efforts positifs d'une stratégie centrée sur la performance commerciale et financière, illustrés par les résultats semestriels du 31 décembre 2009 supérieurs aux attentes.

Sur la base du dernier cours, et compte tenu d'un dividende unitaire de 0,60 €, le rendement de l'action Damartex ressort à 3,26 %.

Le marché de l'action a enregistré des transactions extrêmes de 3 900 à 39 464 par mois ; la moyenne mensuelle étant de 15 361 titres.

ÉVÈNEMENTS POSTERIEURS

Le Groupe Damartex a procédé, le 20 juillet 2010, à l'acquisition de la totalité du capital d'Atibel, pour un prix de 52,5 millions d'euros, montant correspondant à une valeur d'entreprise de 34,5 millions d'euros, compte tenu d'une trésorerie reprise de 18 millions d'euros.

La réalisation de l'opération fait suite à l'avis favorable rendu par l'Autorité de la Concurrence. Elle permet au Groupe de bénéficier d'un effet de taille significatif, mais aussi et surtout de mieux couvrir le marché du sénior, en s'appuyant sur deux marques fortes et complémentaires (Atibel et Damart) et sur deux entités culturellement et géographiquement fortes.

La société Atibel est, en effet, le numéro trois français de la vente à distance de vêtements et d'accessoires pour séniors. Elle compte près de 500 salariés, employés pour la plupart sur son site de Villeneuve d'Ascq, et détient un fichier de plus d'1,3 million de clients actifs, répartis entre la France, la Grande-Bretagne et la Belgique. Son chiffre d'affaires, hors taxes, s'est élevé sur le dernier exercice clos le 30 septembre 2009 à 151,9 millions d'euros et son résultat opérationnel, corrigé des éléments exceptionnels, à 4,4 millions d'euros.

PERSPECTIVES

Le fait marquant de l'exercice en cours sera l'intégration d'Atibel. L'objectif est non pas de procéder à la fusion avec Damart, mais de maintenir les deux entités séparées en leur permettant d'exploiter au mieux leurs possibilités de coopération (partage des bonnes pratiques, optimisation des prestations externes...). L'entrée de la société dans le périmètre de consolidation de Damartex est effective à compter de la date de prise de contrôle. Elle aura au titre du présent exercice une faible incidence sur l'endettement, du fait de la solidité financière du Groupe, et un impact positif sur les résultats.

Le développement de la vente à distance, conforté par la croissance des sites de vente en ligne, et l'expansion du parc de magasins à l'enseigne Damart seront parallèlement poursuivis. Ils s'appuieront sur l'accélération du renouvellement de l'offre de produits et la dynamisation des actions de communication.

Le Directoire

RÉSULTATS FINANCIERS DE DAMARTEX

AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

DATE D'ARRÊTÉ	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009	30 JUIN 2008	30 JUIN 2007	30 JUIN 2006
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	107 991 758	107 991 758	107 991 758	107 991 758	107 991 758
Nombre d'actions ordinaires	7 713 697	7 713 697	7 713 697	7 713 697	7 713 697
Nombre maximal d'actions à créer	-	-	-	-	-
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	519 993	504 866	619 962	609 000	600 000
Résultat avant impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	4 222 687	9 939 295	-1 410 629	9 199 470	11 443 793
Impôts sur les bénéfices	-1 861 973	-676 645	-2 017 056	-1 375 184	-639 548
Dotations aux amortissements et provisions	-2 258 836	-12 723 294	14 818 181	727 235	657 500
Résultat net	8 343 496	23 339 234	-14 211 754	9 847 419	11 425 841
Résultat distribué	4 242 533	4 242 533	4 242 533	4 242 533	4 242 533
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	0,79	1,38	0,08	1,37	1,57
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	1,08	3,03	-1,84	1,28	1,48
Dividende attribué	0,55	0,55	0,55	0,55	0,55
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	6	3	3	3	4
Masse salariale	569 603	706 162	355 887	401 484	393 259
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	159 676	167 672	137 511	150 038	137 493

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE CONTRÔLE INTERNE ET LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

La loi fait obligation au Président du Conseil de Surveillance des sociétés anonymes dont les titres sont admis aux négociations sur un marché réglementé (Euronext Paris) de rendre compte, dans un rapport joint à celui du Directoire :

- des références faites à un code de gouvernement d'entreprise,
- de la composition ainsi que des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance,
- des modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale,
- des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux,
- des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique,
- des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Sous l'autorité du Président du Conseil de Surveillance, les contributeurs à la réalisation de ce rapport ont notamment été les Directions Financière et Juridique de la Société et le Service de l'Audit interne.

Le présent rapport a été soumis à l'approbation du Conseil de Surveillance le 30 août 2010 et transmis aux Commissaires aux Comptes.

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code Middelnext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites de décembre 2009, disponible sur le site de Middelnext (www.middelnext.com), ci-après le Code de référence.

Le Conseil déclare avoir pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce Code.

Seule la disposition relative à l'existence d'un Règlement Intérieur de ce Code a été écartée. Un projet de Règlement Intérieur est en cours d'élaboration et sera proposé à un Conseil de Surveillance avant la fin de l'exercice 2010-2011. Ce Règlement sera, dès son approbation, rendu public conformément aux recommandations du Code de référence.

1 - LE CONSEIL DE SURVEILLANCE ET LES COMITÉS

1.1 - Le Conseil de Surveillance

1.1.1 - La composition du Conseil

Le Conseil est composé de huit membres :

NOM	FONCTION	DATE DE NOMINATION - RENOUVELLEMENT	DATE D'EXPIRATION DU MANDAT
Paul Georges Despature	Président	6 décembre 2005	2011
Jean-Bernard Guillebert	Vice-Président	6 décembre 2005	2011
Jean Despature	Membre	13 novembre 2008	2014
Victor Despature	Membre	13 novembre 2008	2014
Anthony Stahl	Membre	13 novembre 2008	2014
Xavier Leurent	Membre	13 novembre 2008	2014
Jean Guillaume Despature	Membre	13 novembre 2008	2014
Wilfrid Le Naour	Membre	13 novembre 2008	2014

Parmi les membres du Conseil, deux d'entre eux : Jean-Bernard Guillebert et Wilfrid Le Naour, sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le Code de référence.

En effet, selon la huitième recommandation du Code Middelnext de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites, les critères permettant de qualifier un membre du Conseil d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société, ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années,
- Ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
- Ne pas être actionnaire de référence de la société,
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

1.1.2 - Les conditions de préparation des travaux du Conseil

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport ont été transmis aux membres du Conseil de Surveillance suffisamment de temps avant leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

1.1.3 - La tenue des réunions du Conseil

Les convocations ont été faites par écrit quinze jours au moins à l'avance.

Les réunions se sont tenues au siège social, dans un établissement du Groupe ou à Roissy.

Le Conseil s'est réuni cinq fois depuis le 1^{er} juillet 2009.

Sur cette période, l'assiduité des membres aux réunions du Conseil ressort de la façon suivante : trois absences ont été constatées.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil, à l'exception de la réunion du 23 avril 2010. Ils ont assisté à toutes les réunions auxquelles ils ont été convoqués.

1.1.4 - Thèmes débattus lors des réunions du Conseil

Les principaux thèmes débattus lors des séances du Conseil de Surveillance de l'exercice ont été les suivants :

- La mise en place de la nouvelle organisation au sein du Groupe,
- Le développement des nouveaux marchés (Sédagyl, Jours Heureux, Maison du Jersey),
- L'arrêt de l'activité aux Pays-Bas,
- Le projet d'acquisition de la société Afibel.

1.1.5 - Evaluation des travaux du Conseil

Cette année, conformément aux recommandations de l'AMF de procéder tous les trois ans à une évaluation formalisée, le Conseil a procédé à une évaluation de son fonctionnement en vue d'en améliorer les conditions.

Cette évaluation s'est faite de manière interne au moyen de questionnaires d'auto-évaluation adressés aux membres du Conseil portant sur les sujets suivants :

- La composition du Conseil,
- La périodicité et la durée des réunions,
- Les sujets traités,
- La qualité des débats,
- Les travaux des Comités spécialisés,
- L'information des membres du Conseil et leur accès aux dirigeants du Groupe.

Au regard des résultats de cette évaluation, le fonctionnement du Conseil a été jugé globalement satisfaisant.

La présentation des résultats d'évaluation a fait l'objet d'un débat au Conseil.

A cette occasion, le Conseil a envisagé des pistes d'amélioration portant en particulier sur la stratégie et la politique de développement du Groupe.

1.2 - Organisation et fonctionnement des Comités spécialisés

Le Conseil a constitué deux Comités :

1.2.1 - Le Comité d'audit

Le Comité d'audit est composé de deux membres : Victor Despature et Jean-Bernard Guillebert.

La présidence du Comité est confiée à Jean-Bernard Guillebert, membre indépendant au regard des critères du Code de référence et compétent en matières financière et comptable eu égard à son cursus professionnel.

Le Comité a pour mission de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux et de vérifier que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

Il est informé des diligences mises en place par les Commissaires aux comptes dans leur mission d'audit légal, s'assure de l'indépendance de ces derniers et intervient dans leur sélection.

Le Comité d'audit supervise le service d'Audit interne et valide le plan d'audit annuel.

Il propose, oriente et assure le suivi des missions de l'Audit interne.

Depuis sa création, il s'est réuni à l'occasion de chaque clôture semestrielle et annuelle.

Durant l'exercice écoulé, le Comité d'audit s'est réuni quatre fois. Le taux de participation à ce Comité s'élève à 100 % .

Concernant l'activité du Comité d'audit : le Directeur Financier a présenté la situation financière de la société et les options de clôture, le cas échéant ; l'Audit interne a présenté le résultat des audits internes réalisés, et le plan d'audit annuel ; les Commissaires aux comptes ont présenté le résultat de leurs travaux.

Concernant les méthodes de travail : un délai minimum d'examen des comptes a été respecté afin de permettre au Comité d'utiliser la possibilité de recourir à des experts extérieurs ainsi que l'audit de la direction financière, des Commissaires aux Comptes et du responsable de l'Audit interne.

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

1.2.2 - Le Comité de rémunérations

Le Comité de rémunérations est composé de deux membres : Victor Despature et Jean-Bernard Guillebert.

La présidence du Comité est confiée à Jean-Bernard Guillebert, membre indépendant au regard des critères du Code de référence.

Le Comité a pour mission de soumettre au Conseil de Surveillance des propositions concernant notamment le montant et les modalités de calcul de la rémunération des mandataires sociaux et des principaux dirigeants, et d'émettre un avis sur le montant des jetons de présence.

Le Comité fait appel à un cabinet spécialisé dans les questions de rémunération des cadres supérieurs, qui le renseigne sur les pratiques généralement appliquées dans des sociétés de taille comparable.

Durant l'exercice écoulé, le Comité de rémunérations s'est réuni trois fois. Le taux d'assiduité des membres du Comité a été de 100 % .

Le Comité a rendu compte de ses travaux au Conseil qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

2 - PRINCIPES ET RÈGLES DE DÉTERMINATION DES RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

2.1 - Rémunération des membres du Conseil

Il est proposé à l'Assemblée générale de fixer le montant global des jetons de présence pour l'exercice concerné.

Le Conseil répartit, sur proposition du Comité de rémunérations, entre ses membres lesdits jetons au prorata de leur présence aux réunions du Conseil et des Comités d'audit et de rémunérations.

Le Président et le Vice-Président du Conseil sont rémunérés par une indemnité spécifique fixe décidée par délibération du Conseil.

2.2 - Rémunération des mandataires

Le Conseil arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et fixe les rémunérations de chacun d'eux sur proposition du Comité de rémunérations, hors la présence des mandataires concernés. Il se réfère également au Code de référence.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquelles s'ajoutent les avantages de toute nature consentis par la société (retraites, ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

La rémunération des membres du Directoire comprend les éléments suivants :

2.2.1 - Une part « fixe »

Le Conseil arrête la partie fixe de la rémunération de chaque mandataire social pour une période annuelle sur la base des compétences requises pour la fonction et de l'étendue des responsabilités.

2.2.2 - Une part « variable »

Le Conseil arrête la part variable de la rémunération annuelle des membres du Directoire sur la base d'une grille d'objectifs fixés d'un commun accord.

Le rôle des dirigeants consiste, non seulement à déployer les projets stratégiques, à assurer la mise en œuvre des plans d'action et la réalisation des budgets, mais aussi à réagir en cours d'année à tout événement imprévu et à saisir toute opportunité intéressante pour le Groupe.

Cette capacité de réaction des dirigeants est particulièrement importante dans les périodes d'instabilité et de crise économiques.

Le Comité des rémunérations entend se réserver la possibilité de prendre ces réalisations en compte dans la détermination de la part variable.

2.2.3 - Une part dite « exceptionnelle »

Dans cette catégorie, le Conseil range les éléments annexes à la rémunération résultant des dispositions légales ou contractuelles s'appliquant à l'ensemble des salariés du Groupe en matière de participation, intéressement, et épargne salariale abondée par l'employeur.

Le Président du Directoire ne bénéficie ni de la participation ni de l'intéressement.

2.2.4 - Une part « avantages en nature »

Elle correspond à l'usage d'un véhicule de fonction, ainsi qu'aux réintégrations effectuées comme il est prescrit sur les parts patronales des cotisations de retraite et de prévoyance. Depuis 2003, le Président du Directoire bénéficie d'une affiliation au régime de la Garantie Sociale des Chefs et Dirigeants d'Entreprise (GSC). Le montant de cette cotisation représente un avantage en nature.

2.2.5 - Une part « options sur actions »

Le Conseil a fixé pour les cadres du Top management du Groupe une politique d'association au capital qui préside à la mise en place de plans d'options.

Les bénéficiaires de ce plan qui ont la qualité de mandataires sociaux ne pourront exercer les options attribuées au titre de ce plan que sous réserve de la réalisation de tout ou partie d'une condition de performance portant sur le ROCE (« Return On Capital Employed ») du Groupe.

2.2.6 - Une part « actions de performance »

Le Conseil a fixé pour les cadres supérieurs et les cadres dirigeants du Groupe une politique d'association au capital qui préside à la mise en place d'attribution gratuite d'actions.

Pour les bénéficiaires de ce plan qui ont la qualité de mandataires sociaux, l'attribution définitive des actions est assortie d'une condition de performance portant sur le ROCE (« Return On Capital Employed ») du Groupe.

2.2.7 - Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions

Les mandataires ne bénéficient pas d'engagements à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

2.2.8 - Retraites

Les membres du Directoire sont couverts par un régime de retraite à cotisations définies, également appelé Article 83, mis en place par Damartex depuis le 1^{er} janvier 2005. La cotisation associée à ce contrat est de 8 % à charge de la société.

2.2.9 - Politique de conservation

En ce qui concerne la politique de conservation des actions dont les membres du Directoire pourraient bénéficier, le Conseil de Surveillance du 25 février 2010 a fixé à 10 % le nombre d'actions issues des plans de stock-options et d'attribution gratuite d'actions que chacun des mandataires devra conserver sous la forme nominative jusqu'à la fin de son mandat.

3 - PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent dans les statuts de la société et sont reproduites ci-après :

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations, personnellement, ou par mandataire.

Il peut voter à distance. Si le Directoire ou le Conseil de Surveillance le prévoit au moment de la convocation, tout actionnaire peut également participer aux Assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant son identification dans les conditions fixées par la loi et les règlements et qui seront mentionnées dans l'avis de convocation ; l'actionnaire sera dans cette hypothèse réputé présent pour le calcul du quorum et de la majorité.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à la justification par l'actionnaire de son identité et à l'enregistrement comptable de ses titres à son nom (ou au nom de l'intermédiaire inscrit pour son compte s'il réside à l'étranger) au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité, et ce auprès de l'un des lieux mentionnés dans l'avis de convocation. S'agissant des titres au porteur, l'intermédiaire habilité devra délivrer une attestation de participation.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. L'assistance personnelle de l'actionnaire annule toute procuration ou vote à distance.

4 - ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Directoire.

II- LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

1 - OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne, inspiré, dans sa pratique, du cadre de référence de l'AMF, disponible à l'adresse suivante www.amf-france.org, a pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par le Directoire, sous le contrôle du Conseil de Surveillance dans les conditions définies par les statuts, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à la société ;
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Directoire et au Conseil de Surveillance ou aux Comités formés en son sein, reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société en contrôlant leur fiabilité, leur traçabilité et leur disponibilité ;
- de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- de sécuriser les actifs corporels et incorporels.

Le contrôle interne a pour but de fournir une assurance raisonnable du respect des règles et réglementations, de sécurisation des actifs et d'efficacité des opérations. Il ne saurait constituer une garantie absolue contre toute erreur humaine.

2 - STRUCTURES DE CONTRÔLE

Conseil de Surveillance
De par la loi française, il constitue l'organe de contrôle de la gestion de la société qui est assurée par le Directoire.

Audit interne

Sous la supervision du Comité d'audit, le service d'audit interne rapporte au Président du Conseil de Surveillance. Le service, composé du responsable de l'audit interne et de deux auditeurs, réalise des audits qui évaluent la bonne application des principes comptables, l'organisation et les systèmes mis en place dans l'entité auditée.

Un plan d'audit annuel, défini en collaboration avec le Management de Damartex est approuvé par le Directoire puis validé par le Comité d'audit. Les missions inscrites au plan d'audit permettent d'apprécier de façon indépendante l'efficacité du système de contrôle interne de chaque entité.

Le cas échéant, les principales faiblesses de contrôle interne identifiées sont communiquées et des recommandations émises. Un suivi de la mise en place des recommandations est effectué entre un et deux ans après l'émission du rapport final.

Par ailleurs, des missions à caractère d'urgence et non prévues au plan d'audit peuvent être effectuées en cours d'année sur demande du Directoire ou du Comité d'audit.

Deux fois par an, le responsable de l'audit interne présente le compte-rendu de l'activité de son service au Comité d'audit.

3 - ÉLÉMENTS PRINCIPAUX DU DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures et l'organisation décrites ci-après ont été mises en place par le Directoire, le contrôle interne étant de son ressort.

3.1 - Descriptif des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière

La production et l'analyse de l'information financière du Groupe sont assurées par une direction financière centrale, en charge des normes comptables du Groupe et de la consolidation. La direction financière centrale effectue des missions d'assistance et d'audit comptables auprès des filiales du Groupe. Elles ont pour objectif d'assurer la conformité de la comptabilité des filiales aux normes du Groupe.

Les comptes sont établis selon un planning défini semestriellement, permettant de conjuguer un délai suffisant à une élaboration et des contrôles de qualité et d'assurer une diffusion au public dans des délais raisonnables et dans le respect de la directive Transparence notamment.

La production et l'analyse de l'information financière s'appuient sur un ensemble de procédures de gestion financière telles que :

- Le processus budgétaire, réalisé en 2 phases :
La première phase concerne les gammes de produits et donne lieu à la rédaction du « plan de collection » qui intègre un suivi de la stratégie mise en œuvre ainsi qu'un plan marketing détaillé.
Ce plan permet de donner des orientations précises aux unités commerciales en s'appuyant sur les constatations de la saison précédente, leur permettant ainsi de mieux élaborer leurs plans d'actions et leurs politiques commerciales.
La seconde phase, correspondant à la construction du budget, s'appuie sur des échanges entre les directions opérationnelles et la direction générale de chaque unité commerciale d'une part, entre les directions des unités commerciales et la direction générale groupe d'autre part. Cette phase permet de définir les grands équilibres financiers et les plans d'actions opérationnels pour les deux saisons suivantes.
- Le reporting mensuel du Groupe permet de suivre tout au long de l'exercice les performances des unités commerciales sur la base d'indicateurs financiers et opérationnels dont la cohérence et la fiabilité sont revues par la direction financière. Ce reporting est partagé lors d'une réunion de revue d'activité mensuelle. Sont présents à cette réunion le Directoire, les principaux dirigeants de la filiale et la direction financière. Une revue analytique par comparaison avec le budget et l'année précédente est effectuée afin de mettre en place ou effectuer le suivi des actions correctives, si nécessaire.
- La consolidation statutaire des comptes est réalisée fin décembre et fin juin à l'aide d'un outil dédié. Les liasses de consolidation des sociétés sont signées par les directeurs financiers ou les responsables comptables des sociétés qui s'engagent sur la fiabilité de leur contenu. En amont de chaque consolidation, la direction comptable groupe adresse aux responsables d'activité des instructions précisant la liste des états à envoyer, les règles communes à utiliser, ainsi que les points spécifiques à prendre en compte.
- Toutes les filiales du Groupe utilisent un même progiciel comptable, un plan de comptes et des procédures comptables harmonisées.

- Dans le but d'optimiser la gestion financière des liquidités du Groupe, un système de cash pooling ou de centralisation de trésorerie est en œuvre depuis septembre 2007 entre Damartex et ses principales filiales opérationnelles françaises et étrangères. Les sociétés participant à cette centralisation de trésorerie placent leurs opérations financières sous la direction du service de trésorerie du Groupe organisé par Damartex dont le rôle est d'assurer la coordination de l'ensemble des besoins et des excédents du Groupe, tant en France qu'à l'étranger. La convention entre les sociétés intègre la gestion centralisée des couvertures de change. Ce service est destiné à permettre une optimisation de la gestion de trésorerie en organisant des flux de trésorerie domestiques et transfrontaliers à court terme entre les différentes sociétés adhérentes. Une charte de trésorerie a été mise en place en juin 2009. Cette charte permet de décrire les principales procédures et règles de gestion concernant le financement du Groupe et la gestion des risques de change et de taux (instruments de couvertures autorisés, support de placement, contrôle interne, comité de trésorerie, etc).
- Les engagements hors bilan font l'objet d'un suivi particulier : dans le cadre du processus de consolidation statutaire, les sociétés sont tenues de préciser de manière exhaustive la liste de leurs engagements de type commercial ou financier et d'en effectuer le suivi au fil des exercices. La direction financière groupe assure un suivi régulier de cette procédure.
- L'information financière publiée provient des états financiers consolidés du Groupe, arrêtés par le Directoire et soumis au Conseil de Surveillance, et des analyses de gestion de ces états financiers.
- Après approbation des comptes semestriels et annuels par le Conseil de Surveillance, ceux-ci sont présentés à la communauté financière et publiés dans un rapport largement diffusé, sur le site émetteur financier (www.damartex.com) ainsi que sur un réseau réglementaire de diffusion professionnelle (www.lesechos-comfi.fr).

3.2 - Descriptif des procédures de contrôle interne relatives aux autres domaines

Le Groupe a revu sa structure et s'est doté d'une organisation matricielle composée d'équipes fonctionnelles transverses d'une part et d'unités commerciales organisées par enseignes et zones géographiques d'autre part. Cette nouvelle organisation vise notamment à permettre la prise en compte des spécificités commerciales locales, à appuyer l'expansion des activités en phase de lancement ou de développement tout en assurant une mutualisation accrue des ressources internes et une coordination centralisée des fonctions support.

Un comité exécutif du Groupe («Comex») définit la stratégie et assure le pilotage opérationnel du Groupe. Le Comex, composé de onze membres incluant les directeurs des fonctions supports et de chacune des unités commerciales, se réunit trois fois par semestre. Les thèmes abordés sont les suivants : revue de l'activité, stratégie et budget, projets transversaux et ressources humaines. Ainsi, il fixe les priorités avec des objectifs par enseigne / pays et les grands projets fonctionnels. Il développe les synergies internationales, les visions et anticipe les évolutions.

Deux comités de suivi des investissements ont également été mis en place : le comité «real estate» (parc magasins Belgique et France), et le comité d'investissement trimestriel par unité commerciale. Ces comités ont pour objectif de valider les demandes d'investissements, le calcul des retours sur investissements et leur suivi.

Les autres domaines importants pour la sécurité et le fonctionnement du Groupe sont organisés de la manière suivante :

Systèmes d'informations

Les directions des systèmes d'informations pays sont coordonnées par une direction centrale groupe. Cette direction centrale définit le plan directeur informatique et favorise la mutualisation des outils et des compétences afin d'accroître l'efficacité et la fiabilité des systèmes d'informations du Groupe. Par ailleurs, elle collabore à l'évaluation technique et financière conduite par les filiales au moment du choix des solutions informatiques et notamment lors de l'établissement des budgets et des plans à moyen terme. Un suivi régulier permet de surveiller le bon déroulement des principaux projets informatiques du Groupe.

Assurances

Le Groupe Damartex est couvert par plusieurs polices concernant les risques suivants :

- «Dommage aux biens» couvrant les immeubles et leur contenu (matériel, marchandises, informatique) à hauteur des dommages susceptibles d'être encourus,
- Assurance «Perte d'exploitation consécutive».

Dans le cadre de ces deux polices, les événements assurés sont l'incendie, les explosions, la foudre, les émanations, les vapeurs, les impacts d'objets aériens, les risques électriques, la tempête, la neige, les attentats, les actes de terrorisme et de vandalisme, les émeutes, les dégâts des eaux, le gel, les bris de machines et le vol sur matériel informatique, les catastrophes naturelles et autres événements non dénommés.

- Responsabilité civile générale relative aux conséquences pécuniaires de la responsabilité de l'assuré par suite de dommages corporels, matériels, ou immatériels causés à autrui du fait ou à l'occasion des activités,
- Responsabilité civile des mandataires sociaux,
- Assurance marchandises transportées.

3.3 - Cartographie des risques

L'élaboration d'une cartographie des risques a été initiée à la fin de l'année 2007 au niveau du siège de Damartex, travaux complétés début 2009 par la vision des risques au niveau des filiales du Groupe.

L'objectif des travaux réalisés dans ce domaine était de s'assurer de la bonne prise en compte d'éléments qui pourraient affecter soit la capacité du Groupe à déployer sa stratégie et à atteindre ses objectifs, soit les principaux actifs nécessaires à la mise en œuvre du plan d'affaires (actifs corporels, incorporels, humains, image...) soit la capacité du Groupe à respecter les lois et règlements applicables.

Les résultats consolidés laissent apparaître des points d'attention qui concernent à la fois : les risques correspondants à des enjeux stratégiques et les risques induits par le fonctionnement courant du Groupe.

Une hiérarchisation basée sur la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel a permis de définir un traitement approprié par les équipes de direction et opérationnelles.

3.4 - Charte de Management

La Charte de Management ou Charte Manager, dans laquelle sont définies les valeurs du Groupe ainsi que la structure de management et ses règles de fonctionnement, est déployée et partagée dans le Groupe. Cette dernière fait partie du projet d'entreprise Damartex qui définit les objectifs, les moyens et les valeurs du Groupe.

4 - RÉALISATIONS ET PROJETS EN COURS

La refonte des systèmes d'informations devant conduire à la mise en place d'une ossature commune au Groupe en matière de référencement de produits et d'achat de marchandises s'est poursuivie. Les premiers démarrages ont eu lieu, la phase de stabilisation et de déploiement est maintenant en cours.

Par ailleurs, les assurances couvrant les «dommages aux biens», les «pertes d'exploitations consécutives», la responsabilité civile générale et les marchandises transportées font l'objet d'une étude visant à regrouper l'ensemble de ces polices au sein d'un contrat Groupe. Ce contrat permettra ainsi l'harmonisation des garanties dans l'ensemble des filiales.

Enfin, la nouvelle organisation matricielle mise en place depuis janvier 2010, contribuera sur l'année à venir, à renforcer le contrôle interne et l'harmonisation des processus métiers à l'intérieur du Groupe.

Le Président du Conseil de Surveillance

Damartex

DOCUMENTS FINANCIERS
CONSOLIDÉS

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

Actif

en milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Écarts d'acquisitions	10	3 711	3 711
Immobilisations incorporelles	10	29 861	24 272
Immobilisations corporelles	11	55 253	54 977
Actifs financiers	19	955	841
Actifs d'impôts différés	6	3 486	7 445
Actifs non courants		93 266	91 246
Stocks	13	76 540	77 513
Créances clients	14	38 620	30 462
Autres débiteurs	15	16 193	14 314
Créances d'impôts exigibles		648	4 936
Actifs financiers	19-20	199	199
Instruments dérivés actifs	19-24	4 049	1 565
Trésorerie et équivalents de trésorerie	16-19-20	45 107	25 708
Actifs courants		181 356	154 697
TOTAL ACTIFS		274 622	245 943

Passif

en milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Capital émis		107 992	107 992
Primes		21 855	21 855
Réserves		13 552	-451
Capitaux propres	17	143 399	129 396
Passifs financiers	18-19-20	6 887	7 842
Passifs liés aux avantages au personnel	21	4 051	4 250
Passifs d'impôts différés	6	1 479	1 295
Passifs non courants		12 417	13 387
Passifs financiers	18-19-20	10 566	8 241
Provisions	22	3 692	3 467
Dettes fournisseurs		50 886	46 317
Autres dettes	23	48 314	41 650
Dettes d'impôts exigibles		3 740	1 860
Instruments dérivés passifs	19-24	1 608	1 625
Passifs courants		118 806	103 160
TOTAL PASSIFS		274 622	245 943

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	3	522 321	503 226
Achats consommés		-166 856	-157 731
Charges de personnel		-104 182	-102 033
Charges externes		-222 242	-225 612
Charges d'amortissements		-8 278	-7 885
Dotations et reprises / provisions		-2 291	1 452
Résultat opérationnel courant		18 472	11 417
Autres produits opérationnels	4	43	525
Autres charges opérationnelles	4	-132	-1 861
Résultat opérationnel		18 383	10 081
Produits financiers		982	1 210
Charges financières		-693	-3 206
Résultat financier	5	289	-1 996
Résultat avant impôt		18 672	8 085
Impôts sur les résultats	6	-2 804	2 120
Résultat net des activités ordinaires poursuivies		15 868	10 205
Profit ou perte des activités abandonnées	7	0	-1 052
RÉSULTAT NET		15 868	9 153
dont part du Groupe		15 868	9 153
dont part des minoritaires		0	0
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		15 868	9 153
Résultat par action (en euros)	8	2,11	1,22
Résultat dilué par action (en euros)	8	2,10	1,22
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ORDINAIRES POURSUIVIES PART DU GROUPE		15 868	10 205
Résultat par action (en euros)	8	2,11	1,36
Résultat dilué par action (en euros)	8	2,10	1,36

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

en milliers d'euros	NOTES	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Résultat net		15 868	9 153
Variations relatives aux instruments de couverture de change		1 915	6 716
Variations relatives aux variations d'écarts de conversion		1 740	-2 641
Variations relatives aux engagements envers le personnel		-777	-1 197
Autres variations		-411	-47
Effet d'impôts		-231	-1 237
Autres éléments du résultat global après impôts	9	2 236	1 594
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL		18 104	10 747
dont part du Groupe		18 104	10 747
dont part des minoritaires		0	0

ÉTAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	CAPITAUX PROPRES										
	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instrument de couverture de change	Écart de conversion	Autres variations	Effets d'impôts	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Totaux
Au 30 juin 2008 retraité (*)	107 992	21 855	-3 318	6 898	-5 998	-7 732	0	2 819	122 516	0	122 516
Résultat net de la période				9 153					9 153	0	9 153
Autres éléments du résultat global				-1 197	6 716	-2 641	-47	-1 237	1 594	0	1 594
Résultat global total	0	0	0	7 956	6 716	-2 641	-47	-1 237	10 747	0	10 747
Distribution de dividendes				-4 124					-4 124	0	-4 124
Opérations sur actions propres			209	48					257	0	257
Au 30 juin 2009	107 992	21 855	-3 109	10 778	718	-10 373	-47	1 582	129 396	0	129 396

en milliers d'euros	CAPITAUX PROPRES										
	Capital émis	Primes	Actions propres	Réserves consolidées et résultat	Instrument de couverture de change	Écart de conversion	Autres variations	Effets d'impôts	Part Groupe	Intérêts minoritaires	Totaux
Au 30 juin 2009	107 992	21 855	-3 109	10 778	718	-10 373	-47	1 582	129 396	0	129 396
Résultat net de la période				15 868					15 868	0	15 868
Autres éléments du résultat global				-777	1 915	1 740	-411	-231	2 236	0	2 236
Résultat global total	0	0	0	15 091	1 915	1 740	-411	-231	18 104	0	18 104
Distribution de dividendes				-4 137					-4 137	0	-4 137
Opérations sur actions propres			-165	201					36	0	36
Au 30 juin 2010	107 992	21 855	-3 274	21 933	2 633	-8 633	-458	1 351	143 399	0	143 399

(*) Capitaux propres retraités conformément à IFRIC 13

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
Résultat avant impôt des activités poursuivies	18 672	8 085
Résultat avant impôt des activités abandonnées	0	-1 052
Résultat avant impôt	18 672	7 033
Amortissements et provisions	10 827	7 510
Gains et pertes liés aux variations de juste valeur	-586	-1 036
Charges et produits calculés liés aux stock options et assimilés	201	48
Plus ou moins values de cession	62	16
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité	10 504	6 538
Impôt sur le résultat payé	3 939	-4 920
Capacité d'autofinancement	33 115	8 651
Diminution (+) et augmentation (-) stocks	154	10 150
Diminution (+) et augmentation (-) clients	-7 007	7 978
Diminution (-) et augmentation (+) fournisseurs	924	-11 074
Autres diminutions et autres augmentations	8 628	6 154
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 699	13 208
Flux net de trésorerie généré par l'activité (a)	35 814	21 859
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations		
• Incorporelles	-5 945	-1 302
• Corporelles	-8 505	-14 956
• Financières	-106	-48
Cessions d'actifs	764	1 742
Subventions reçues	399	0
Flux net de trésorerie lié aux investissements (b)	-13 393	-14 564
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Produits de l'émission d'emprunts	0	7 705
Remboursement d'emprunts	-2 362	-822
Distribution de dividendes	-4 137	-4 124
Opérations de placements	0	766
Acquisitions / cessions d'actions propres	-165	209
Flux net de trésorerie lié au financement (c)	-6 664	3 734
Incidence des variations des écarts de conversion sur la trésorerie (d)	-35	-134
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (a + b + c + d)	15 722	10 895
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 707	19 813
Concours bancaires	-6 287	-11 288
Trésorerie à l'ouverture	19 420	8 525
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45 107	25 707
Concours bancaires	-9 965	-6 287
Trésorerie à la clôture	35 142	19 420

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

1 - GÉNÉRALITÉS

Damartex, société-mère du Groupe est une société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, dont le siège est situé 25 avenue de la Fosse-aux-Chênes 59100 Roubaix, France.

Les comptes consolidés de l'exercice 2009/2010 clos le 30 juin 2010 ont été arrêtés par le Directoire le 27 août 2010. Ils sont établis selon une hypothèse de continuité d'exploitation.

2 - PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers consolidés du groupe Damartex au 30 juin 2010 sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IAS/IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et applicables au 30 juin 2010.

L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site internet de la Commission Européenne à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/standards_fr.htm

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée au 30 juin 2010 des normes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1^{er} juillet 2009.

Certaines des normes appliquées à ce jour par le Groupe sont susceptibles d'évolutions ou d'interprétations dont l'application pourrait être rétrospective. Ces interprétations pourraient amener le Groupe à retraiter ultérieurement les comptes consolidés.

2.2 - Évolution du référentiel comptable

2.2.1 - Normes, amendements et interprétations applicables au 1^{er} juillet 2009

Au 30 juin 2010, les nouveaux textes adoptés dans l'Union Européenne, d'application obligatoire pour le Groupe à compter du 1^{er} juillet 2009 sont les suivants :

NORMES	SANS IMPACT	AYANT UN IMPACT D'ÉVALUATION	AYANT UN IMPACT DE PRÉSENTATION
Amendement de la norme IAS 1 Révisée - <i>Présentation des états financiers</i>			X
Amendement de la norme IFRS 8 - <i>Secteurs opérationnels</i>			X
Amendement de la norme IAS 23 Révisée - <i>Coûts d'emprunts</i>	X		
Amendement des normes IAS 1/IAS 32 - <i>Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation</i>	X		
Amendement de la norme IFRS 2 - <i>Paiements fondés sur des actions - Conditions d'acquisition des droits et annulations</i>	X		
Révision de la norme IFRS 2 - <i>Regroupement d'entreprises et IAS 27 - Etats financiers consolidés et individuels</i>	X		
Amendement de la norme IFRS 7 - <i>Instruments financiers : informations à fournir</i>	X		
Amendements d'IFRIC 9 et IAS 39 relatifs à la réévaluation des dérivés incorporés	X		
Interprétation IFRIC 12 - <i>Accords de concession de services</i>	X		
Interprétation IFRIC 14 - <i>Exigences de financement minimal des régimes à prestations définies et leur interaction avec le plafonnement des actifs financiers</i>	X		
Interprétation IFRIC 15 - <i>Accords de construction de biens immobiliers</i>	X		
Interprétation IFRIC 16 - <i>Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger</i>	X		
Interprétation IFRIC 17 - <i>Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires</i>	X		
Interprétation IFRIC 18 - <i>Transferts d'actifs provenant de clients</i>	X		
Améliorations des IFRS, publiées en mai 2008	X		

Dans le cadre de la révision de la norme IAS 1, le Groupe a pris comme option de modifier l'appellation du bilan qui devient « Etat de la situation financière consolidée » et de compléter le compte de résultat par un « Etat du résultat global consolidé » qui regroupe le résultat de l'exercice et les autres produits et charges enregistrés dans les autres éléments du résultat global. Ces éléments étaient auparavant enregistrés dans un « Etat des profits et charges de la période ».

Par ailleurs, l'application de la norme IFRS 8 modifie la présentation des secteurs opérationnels afin d'être en adéquation avec la structure de management comme présenté en note 2.28.

2.2.2 - Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} janvier 2010

Les normes suivantes déjà publiées dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts après le 1^{er} janvier 2010 sont listées ci-dessous. Les impacts éventuels de ces textes sont en cours d'analyse.

NORMES

Amendement de la norme IAS 32 : *Classement des émissions de droits*, applicable pour les exercices ouverts compter du 1^{er} février 2010

Amendement de la norme IFRS 2 : *Transactions intragroupe dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie*, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010

Améliorations des IFRS publiées en avril 2009, applicables pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2010

2.3 - Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conduit la Direction à formuler des hypothèses et à effectuer des estimations qui peuvent affecter la valeur comptable de certains éléments d'actifs et de passifs, de produits et de charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. Ces hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter de ces estimations. La Direction du Groupe revoit ses estimations et ses hypothèses de manière régulière afin de s'assurer de leur pertinence au regard de l'expérience passée et de la situation économique actuelle.

Les états financiers reflètent les meilleures estimations, sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont les suivantes :

- les impôts différés actifs - voir les hypothèses et estimations en note 6,
- les valorisations des goodwill, des immobilisations corporelles et incorporelles via les résultats des impairment tests - voir les hypothèses et estimations en notes 10, 11 et 12,
- les engagements de retraite - voir les hypothèses et estimations en note 21,
- les provisions pour risques - voir les estimations en note 22.

2.4 - Principe de consolidation

Toutes les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont des entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle.

Le contrôle est présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de participation au capital. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Au cas présent toutes les sociétés sont consolidées en intégration globale.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers des sociétés acquises ou créées à compter de leur date de prise de contrôle et ceux des sociétés cédées jusqu'à leur date de perte de contrôle.

Le périmètre de consolidation est présenté en note 29 de l'annexe.

2.5 - Conversion des éléments en devises

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés du Groupe sont eux présentés en euros.

2.5.1 - Comptabilisation des opérations en devises dans les comptes des sociétés consolidées

Les transactions libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les écarts de change qui en résultent sont comptabilisés en produits ou charges de la période.

2.5.2 - Conversion des comptes des filiales étrangères

Les situations financières et les résultats des sociétés étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation du Groupe sont convertis en euros comme suit :

- les situations financières sont converties au taux de change en vigueur à la date de clôture de la période,
- les comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen de la période.

Les différences de change ainsi dégagées sont comptabilisées en écart de conversion dans l'État du résultat global consolidé.

Aucune filiale du Groupe n'est située dans un pays à forte inflation.

2.6 - Date de clôture

La consolidation annuelle est établie sur la base des comptes de l'exercice clos au 30 juin. Toutes les sociétés du Groupe clôturent à cette date.

Le groupe Damartex établit ses états financiers (du chiffre d'affaires jusqu'aux frais directs de vente) sur la base de la méthode trimestrielle 4/4/5. Chaque trimestre est divisé en deux périodes de 4 semaines puis une période de 5 semaines.

Ainsi, l'exercice clos le 30 juin 2010 couvre la période allant du 29 juin 2009 au 4 juillet 2010. L'impact sur les comptes de cette méthode par rapport à une méthode classique (exercice 1^{er} juillet - 30 juin) n'est pas significatif.

2.7 - Ecart d'acquisition

Un écart d'acquisition est calculé par différence entre la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition d'une part et le coût d'acquisition des titres de la société concernée d'autre part.

Après la comptabilisation initiale, l'écart d'acquisition est évalué à son coût diminué du cumul des pertes de valeur constatées, selon les tests de dépréciation réalisés chaque année (voir note 2.11).

2.8 - Immobilisations incorporelles

Les logiciels acquis sont amortis en linéaire sur 4 ans. Les logiciels développés en interne par le Groupe qui remplissent l'ensemble des critères imposés par la norme IAS 38 sont immobilisés et amortis linéairement sur leur durée d'utilité comprise généralement entre 3 et 10 ans.

Les marques ne sont pas amorties car considérées comme ayant une durée de vie indéfinie. Ce caractère indéfini est revu chaque année.

Les brevets sont amortis sur 20 ans en linéaire.

Les droits au bail ne sont pas amortis, car considérés comme ayant une durée de vie indéfinie dans la mesure où le preneur d'un bail commercial a le droit à un nombre presque illimité de renouvellements du bail.

Les actifs incorporels non amortis font l'objet d'un test de dépréciation systématique chaque année (voir note 2.11).

2.9 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à leur coût d'acquisition ou de production qui comprend le prix d'achat ainsi que tous les frais encourus nécessaires à leur mise en état d'utilisation.

Conformément à la norme IAS 16, après leur comptabilisation en tant qu'actif, les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire en fonction des durées d'utilisation estimées et résumées comme suit :

Terrains	Non amortis
Bâtiment lourd composants amortis en moyenne sur	33 ans
Bâtiment léger composants amortis en moyenne sur	21 ans
Agencement des constructions	10 ans
Agencement aménagement industriel	12 ans
Aménagement des terrains	20 ans
Mobilier et matériel de bureau	10 ans
Matériel informatique	3 à 4 ans
Matériel industriel, de manutention ou de stockage	8 à 12 ans
Installations téléphoniques	5 à 8 ans
Véhicules	5 ans

Compte tenu de la nature des immobilisations détenues par Damartex, il a été identifié des composants significatifs uniquement pour les bâtiments.

Les constructions sont décomposées en trois actifs distincts ayant des durées d'amortissement distinctes :

Gros œuvre	40 ans si bâtiment lourd 25 ans si bâtiment léger
Second œuvre	10 ans
Toiture	30 ans si bâtiment lourd 15 ans si bâtiment léger

2.10 - Contrats de location

Les contrats de location qui transfèrent au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement.

Les biens loués en vertu de contrats qualifiés de location-financement sont comptabilisés en immobilisations corporelles. Les engagements financiers qui en découlent figurent dans les dettes financières.

Les biens sont amortis sur une durée d'utilité identique à celle des immobilisations corporelles acquises en propre. S'il n'est pas certain que Damartex devienne propriétaire du bien à la fin du contrat, l'actif est déprécié sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat.

Les paiements minimaux au titre de la location sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location-financement de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

Les contrats de location qui ne confèrent pas au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en location simple.

2.11 - Dépréciation des actifs

Conformément à la norme IAS 36 - *Dépréciation d'actifs*, les actifs ayant une durée d'utilité indéfinie et les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation annuel systématique au cours du second semestre de l'exercice. Par ailleurs dès lors qu'un indice de perte de valeur apparaît, des tests de dépréciation sont réalisés pour les actifs immobilisés incorporels et corporels.

Le test de dépréciation consiste à déterminer si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

La valeur recouvrable d'un actif est la valeur la plus élevée entre la juste valeur, diminuée des coûts de vente, et sa valeur d'utilité.

La juste valeur diminuée des coûts de la vente est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes, diminué des coûts de cession.

La valeur d'utilité est obtenue à partir de l'application de la méthode des « Discounted Cash Flow », projections des flux de trésorerie actualisés des plans moyen terme (tels qu'approuvés par la Direction) des 5 années suivantes, en retenant des taux de marchés à long terme avant impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs.

Pour ces tests, le Groupe considère qu'un délai de maturité de 5 ans est nécessaire à l'atteinte du seuil de rentabilité.

Si l'un ou l'autre de ces montants est supérieur à la valeur nette comptable de l'actif, l'actif n'est pas déprécié.

Définition d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Une Unité Génératrice de Trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est estimée pour chaque actif isolé. Si cela n'est pas possible (absence de marché et de cash-flow affectable à ce seul actif), cet actif est regroupé avec d'autres de manière à former une Unité Génératrice de Trésorerie.

Une identification des Unités Génératrices de Trésorerie associées a été effectuée au sein du groupe Damartex. Etant donné les synergies et les interdépendances constatées entre les activités d'un même pays, tous les actifs d'un même pays sont regroupés dans une seule UGT. L'UGT au sein du groupe Damartex se situe au niveau du pays.

2.12 - Actifs financiers

Les actifs financiers sont classés en trois catégories selon leur nature et l'intention de détention :

- les actifs évalués en juste valeur par résultat,
- les actifs détenus jusqu'à l'échéance,
- les actifs disponibles à la vente.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

Le Groupe détermine la classification de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale.

Les valeurs mobilières de placement sont classées dans la catégorie des actifs évalués en juste valeur, ils représentent des actifs détenus à des fins de transaction. Ces actifs sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Les dépôts et cautionnements sont classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance. Il s'agit des sommes versées aux bailleurs en garantie de loyers. La valeur de ces actifs est réajustée régulièrement lors de la révision des loyers. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée en résultat si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

Les titres de participation dans des sociétés non consolidées sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente. Ils sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur constatées sont comptabilisées en autres éléments du résultat global jusqu'à leur cession.

2.13 - Stocks

Les stocks sont évalués au plus faible du coût de revient et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé des marchandises compte tenu des perspectives d'écoulement diminué des coûts de production et de distribution restant à être supportés pour réaliser la vente.

Les stocks de matières, de marchandises et de produits fabriqués sont évalués principalement au coût unitaire moyen pondéré.

2.14 - Clients et autres débiteurs

Les créances des clients et des autres débiteurs sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées par voie de provision en fonction des risques de non recouvrement appréciés au cas par cas.

2.15 - Titres d'autocontrôle

Les actions Damartex détenues par le Groupe sont enregistrées en déduction des capitaux propres consolidés, quel que soit l'objet de leur détention.

Les résultats de cession de ces titres nets d'impôt sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.16 - Paiements en actions

Certains salariés et mandataires sociaux du Groupe bénéficient de plans d'option d'achat d'actions et de plans d'attribution d'actions gratuites.

Le coût des attributions d'options est valorisé à la juste valeur des instruments à la date d'attribution.

La juste valeur a été évaluée selon le modèle de Black & Scholes, modèle d'évaluation qui permet d'obtenir la juste valeur de l'avantage ainsi octroyé et prend notamment en compte différents paramètres tels que le cours de l'action, le prix d'exercice, la volatilité attendue, les dividendes attendus, le taux d'intérêts sans risque ainsi que la durée de vie de l'option.

Le coût ainsi déterminé est comptabilisé en charge sur la période d'acquisition des droits, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres.

2.17 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie correspond aux soldes bancaires débiteurs ainsi qu'aux caisses.

Les équivalents de trésorerie sont principalement des dépôts à terme ou des placements disponibles à la vente et sans risque.

2.18 - Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé, dont il résultera pour le Groupe un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

Cette rubrique comprend notamment les engagements découlant de restructurations, de litiges et d'autres risques. Les engagements résultant de plans de restructuration sont comptabilisés lorsque des plans détaillés ont été établis et que leur mise en œuvre repose sur une attente fondée et si une telle mesure a été annoncée aux personnels ou à leurs représentants.

2.19 - Pensions et autres avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les engagements en matière de retraite, le Groupe, se conformant à la réglementation et aux usages en vigueur dans chaque pays, participe à des régimes de retraite ou accorde des indemnités et avantages au départ des salariés. Un recensement de ces avantages accordés a été réalisé.

Les avantages accordés sont les suivants :

- les régimes de retraite à prestations définies en Grande-Bretagne,
- les régimes de retraite à cotisations définies en France, en Belgique et en Grande-Bretagne,
- les régimes d'indemnités de fin de carrière conventionnelles en France (prestations définies),
- les régimes de gratifications versées lors de l'octroi d'une médaille du travail en France (prestations définies),
- le régime de retraite article 83 pour certains salariés en France (cotisations définies).

Pour les régimes à cotisations définies, les paiements du Groupe sont constatés en charges de la période à laquelle ils sont liés.

Pour les régimes à prestations définies concernant les avantages postérieurs à l'emploi, les coûts des prestations sont estimés en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestation et chacune de ces unités est évaluée séparément pour valoriser l'obligation finale.

Pour les régimes à prestations définies, la charge de l'exercice correspond aux coûts des services rendus et passés, aux intérêts de la dette et aux revenus des fonds affectés à la couverture de ces engagements.

Les montants des paiements futurs correspondant aux avantages accordés aux salariés sont évalués sur la base d'hypothèses financières (croissance des salaires, taux d'actualisation, taux d'intérêt des obligations à long terme des émetteurs de première catégorie) et démographiques (âge de départ en retraite, espérance de vie, taux de rotations des effectifs).

Les écarts actuariels sont comptabilisés en capitaux propres, conformément au paragraphe 93 de la norme IAS 19.

Les fonds portent sur des avantages à long terme du personnel en France et en Grande-Bretagne. Les fonds affectés à la couverture de ces engagements sont gérés par un organisme externe indépendamment du Groupe et concernent les avantages à long terme du personnel en France et en Grande-Bretagne. Le solde net (entre l'actif et l'engagement) est comptabilisé à l'actif en cas de sur financement par rapport à l'engagement ou au passif en cas de sous financement.

En cas de sur financement, l'actif fait l'objet d'un test de plafonnement conformément au paragraphe 58 de la norme IAS 19.

2.20 - Emprunts et coûts des emprunts

Lors de leur comptabilisation initiale, les dettes sont mesurées à leur juste valeur sur laquelle sont imputés les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'émission du passif.

Après leur reconnaissance initiale, les emprunts et dettes sont valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés en charges de l'exercice.

2.21 - Impôts courants et différés

2.21.1 - Impôts courants

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place en France à compter du 1^{er} juillet 2003. La quasi-totalité des sociétés françaises sont comprises dans le périmètre de cette intégration.

Une première période d'intégration s'est déroulée de juillet 2003 à juin 2008. Une seconde période d'intégration a été reconduite pour une période de 5 ans à compter de juillet 2008.

Selon la convention, le bénéfice d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe.

L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes pourront être indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de fait constatés à cette date.

2.21.2 - Impôts différés actifs/passifs

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs établies selon les règles fiscales. Les principales différences temporelles sont liées aux provisions pour retraites et autres avantages assimilés et aux autres provisions temporairement non déductibles fiscalement.

Les impôts différés relatifs aux déficits fiscaux des sociétés non comprises dans l'intégration fiscale ou antérieurs à l'entrée dans le périmètre de l'intégration fiscale sont reconnus lorsque les conditions définies par la norme IAS 12 sont remplies :

- l'entité dispose de différences temporelles taxables suffisantes auprès de la même autorité fiscale et la même entité imposable, qui engendreront des montants imposables sur lesquels les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront s'imputer,
- il est probable que l'entité dégagera des bénéfices imposables avant que les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés n'expirent,
- les pertes fiscales non utilisées résultent de causes identifiables qui ne se reproduiront vraisemblablement pas,
- les opportunités liées à la gestion fiscale de l'entité généreront un bénéfice imposable pendant l'exercice au cours duquel les pertes fiscales ou les crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Dans la mesure où il n'est pas probable que l'entité disposera d'un bénéfice imposable sur lequel elle pourra imputer les pertes fiscales ou les crédits d'impôts non utilisés, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

2.22 - Instruments financiers dérivés et opérations de couverture

Concernant les flux d'achat et de vente de marchandises et de cadeaux, le Groupe s'inscrit dans une comptabilité de couverture du risque de change, couverture basée sur des flux futurs de trésorerie.

Les besoins en devises pour ces achats sont couverts par des instruments financiers qui sont testés afin de déterminer s'ils sont couvrants ou non couvrants.

Pour que l'instrument soit considéré comme couvrant, la relation de couverture doit être clairement définie et documentée dès la date de sa mise en place et l'efficacité de la relation de couverture doit être démontrée par le rapport des variations de juste valeur du dérivé et de l'élément couvert (rapport compris entre 80 % et 125 %, test prospectif et rétrospectif à chaque clôture).

A la clôture, les instruments sont évalués à la Juste Valeur (« Mark to Market »).

Si une couverture de flux de trésorerie satisfait aux conditions du paragraphe 88 de la norme IAS 39 durant la période, elle est comptabilisée comme suit :

- la partie du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture qui est considéré constituer une couverture efficace est comptabilisée directement en capitaux propres, via l'état de variation des capitaux propres consolidés,
- la partie inefficace du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture (valeur temps) est comptabilisée en résultat.

2.23 - Résultat par action

Le résultat net par action est obtenu en rapportant le résultat net de la période au nombre moyen pondéré d'actions en circulation sur la période, sous déduction du nombre moyen d'actions auto-détenues.

Le résultat net par action après dilution est établi sur la base du nombre moyen pondéré d'actions avant dilution, majoré du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée des options de souscription existantes durant l'exercice.

2.24 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué par l'ensemble des produits des activités ordinaires des sociétés intégrées.

Dans le Groupe on rencontre notamment les types de flux de ventes suivants : vente avec paiement comptant ou à la commande, vente à crédit et vente en contre-remboursement.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la réception de la commande dès lors que la marchandise est disponible dans les stocks compte tenu des critères suivants : les biens sont fabriqués et identifiés, la livraison est probable, le report de livraison éventuel est reconnu par l'acheteur et les conditions générales de vente sont acceptées par le client.

Ces ventes étant faites avec un droit de retour, une estimation statistique de ces retours est constatée en déduction du chiffre d'affaires.

Le groupe Damartex possède un programme de fidélisation. L'interprétation IFRIC 13 précise que les avantages ainsi accordés constituent des éléments séparés de la vente initiale. La part de chiffre d'affaires correspondant à l'avantage futur octroyé est donc différée, jusqu'à utilisation des points par les clients.

2.25 - Frais de publicité

Les frais de publicité comprennent principalement les cadeaux aux clients, les catalogues, les encarts, les mailings et les coûts des médias.

Ces dépenses sont comptabilisées en charge dès que la prestation est réalisée ou dès que le produit est livré.

2.26 - Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des coûts directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et ces charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles et inhabituelles.

Le résultat opérationnel courant est un agrégat intermédiaire qui doit permettre de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle du Groupe.

Les autres charges et produits opérationnels correspondent aux éléments inhabituels, anormaux ou peu fréquents. Ils intègrent les plus ou moins values sur cessions d'actifs, des coûts de restructuration et des dépréciations d'immobilisations qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant.

2.27 - Résultat financier

Le résultat financier est composé des produits financiers liés aux placements, aux charges financières liées à l'endettement et aux effets de change.

2.28 - Secteurs opérationnels

Le principal décideur opérationnel au sein du groupe Damartex est M. Patrick Seghin, Président du Directoire. Suite à sa nomination au cours de l'exercice précédent, le management a revu ses outils et modalités de suivi d'activité.

A ce jour, l'activité est analysée au moyen des principaux reportings suivants :

- Damart France,
- Damart UK,
- Damart Benelux,
- Damart Suisse - Damart Allemagne,
- Maison du Jersey,
- Sedagyl,
- Jours Heureux.

Chaque activité ci-dessus identifiée peut être considérée, au regard de la norme, comme étant un secteur opérationnel. En effet, chacune d'elles :

- perçoit des produits et supporte des charges du fait de son activité,
- est revue mensuellement par le principal décideur opérationnel,
- dispose d'informations financières distinctes au niveau du compte de résultat.

Ces reporting financiers sont analysés de manière mensuelle avec l'aide d'indicateurs clés opérationnels afin d'en faciliter le pilotage.

Le changement récent d'organisation du Groupe intensifie l'utilisation de ressources communes sur l'ensemble de ces unités :

- Offre produits centralisée,
- Logistique partagée, expertise supply chain mutualisée,
- Système d'information mutualisé,
- Production homework.

Les activités Damart France, UK, Benelux, Suisse et Allemagne peuvent à la lecture de la norme être regroupées sous l'appellation « Damart » dans la mesure où elles présentent des caractéristiques économiques similaires (taux de marge brute) et sont similaires sur l'ensemble des critères suivants :

- Nature de produits et services (distribution textile),
- Types et catégories de clients (particuliers seniors),
- Nature des procédés de fabrication et sourcing,
- Méthodes de distribution et prestations de services (VPC, magasins, internet),
- Nature de l'environnement réglementaire.

Par ailleurs, les activités :

- Maison du Jersey
ventes à distance de prêt-à-porter haut de gamme dans l'esprit 'boutique',
- Sedagyl
ventes à distance d'articles pour le confort de vie des grands seniors,
- Jours Heureux
ventes à distance de produits gourmands, épicerie fine.

représentent individuellement moins de 10 % du chiffre d'affaires, du résultat et du total actifs du Groupe. Elles seront donc regroupées en « Autres secteurs ».

Le fait de regrouper « Damart » et d'isoler les activités annexes en voie de développement du Groupe, permettra d'avoir une vision plus pertinente de la performance des secteurs.

3 - SECTEURS OPÉRATIONNELS

30 juin 2009

<i>en milliers d'euros</i>	DAMART	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	470 965	32 261	503 226
Résultat opérationnel	8 807	1 274	10 081
Dotations aux amortissements	8 492	30	8 522
Investissements	16 257	1	16 258

30 juin 2010

<i>en milliers d'euros</i>	DAMART	AUTRES SECTEURS	TOTAL
Chiffre d'affaires	486 910	35 411	522 321
Résultat opérationnel	17 667	716	18 383
Dotations aux amortissements	8 262	16	8 278
Investissements	14 447	3	14 450

Ventilation du chiffre d'affaires consolidé selon la localisation des clients

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
France	326 328	321 446
Belgique - Luxembourg	62 820	63 031
Pays-Bas	778	1 450
Grande-Bretagne	111 506	97 155
Suisse	14 631	14 313
Allemagne	5 765	5 831
Tunisie	493	0
TOTAL	522 321	503 226

4 - AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Autres éléments opérationnels	43	525
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	0	0
Autres produits opérationnels	43	525
Autres éléments opérationnels	-70	-1 845
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	-62	-16
Autres charges opérationnelles	-132	-1 861
TOTAL	-89	-1 336

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Résultat net sur cession d'éléments d'actifs	-62	-16
Restructuration	0	-833
Provision DIF	0	-121
Autres	-27	-366
TOTAL	-89	-1 336

5 - RÉSULTAT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Produits financiers	181	1 210
Effets de change	801	0
Produits financiers	982	1 210
Charges financières	-693	-1 722
Effets de change	0	-1 484
Charges financières	-693	-3 206
TOTAL	289	-1 996

6 - IMPÔTS

6.1 - Impôts sur le résultat

en milliers d'euros	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Résultat avant impôt des activités poursuivies	18 672	8 085
Perte avant impôt des activités abandonnées	0	-1 052
RÉSULTAT AVANT IMPÔT	18 672	7 033
<i>Taux de l'impôt</i>	34,43 %	34,43 %
Impôt théorique au taux d'impôt applicable	6 429	2 421
Charges non déductibles	123	128
Différences de taux	-246	55
Quote-part frais et charges hors intégration fiscale	0	17
Déficits non activés (+ : non reconnus ; - : utilisés)	-1 076	1 594
Déficits activés sur exercice antérieur	-1 516	0
Provisions pour dépréciation des créances	0	-1 263
Crédits d'impôts	-1 010	-136
Restructuration juridique France	-31	-4 697
Plus value fiscale	0	-183
Reconnaissance impôts différés d'ouverture	177	0
Taxes et divers	-46	-56
Charge totale d'impôt au compte de résultat consolidé	2 804	-2 120
<i>Taux effectif d'imposition</i>	15,02 %	-30,14 %
Dont part des activités poursuivies	2 804	-2 120
Dont part des activités abandonnées	0	0
Dont impôt exigible	-1 134	492
Dont impôts différés	3 938	-2 612

6.2 - Impôts différés

En fonction des conditions décrites en note 2.21.2, le Groupe constate ou non un actif d'impôt différé. L'activation des impôts a été mesurée au 30 juin 2010 à partir des budgets, plans à moyen terme approuvés par la Direction au cours de l'exercice actuel et dispositions fiscales en vigueur dans chacun des pays. L'impôt est alors activé à hauteur des résultats prévus lors des trois prochains exercices.

Les conditions étant respectées en Grande-Bretagne, les déficits fiscaux reportables et impôts différés sont activés au 30 juin 2010 ce qui n'était pas le cas au 30 juin 2009.

En revanche en Suisse et en Allemagne toutes les conditions ne sont pas réunies, aucune activation n'a donc été constatée. Les déficits non activés représentent respectivement environ 2,2 M€ et 6,2 M€.

6.3 - Analyse par pays

Impôts différés actifs

en milliers d'euros	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
France	1 474	7 160
Grande-Bretagne	2 012	285
TOTAL	3 486	7 445

Impôts différés passifs

en milliers d'euros	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Belgique	1 479	1 280
Suisse	0	15
TOTAL	1 479	1 295

6.4 - Analyse par nature

Impôts différés actifs

en milliers d'euros	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
IDA liés aux avantages du personnel	847	283
IDA liés aux dettes fiscales et sociales	2 615	2 221
IDA sur marges internes	0	158
IDA sur instruments de couverture de change	0	112
IDA activation de déficit	1 761	5 976
IDA sur IFRIC 13 programme fidélité	1 602	1 325
IDA sur écarts d'évaluation	0	128
Autres	411	619
Compensation IDA/IDP	-3 750	-3 377
TOTAL	3 486	7 445

Impôts différés passifs

en milliers d'euros	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
IDP liés aux méthodes de provisions	288	416
IDP liés aux différences de plan d'amortissement	3 827	4 008
IDP sur crédits baux	494	248
IDP sur instruments de couverture de change	620	0
Compensation IDA/IDP	-3 750	-3 377
TOTAL	1 479	1 295

Impôts différés, charge de l'exercice

en milliers d'euros	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
ID liés aux méthodes de provisions	8	-167
ID liés aux avantages du personnel	-89	-324
ID liés aux différences de plan d'amortissement	310	49
ID liés aux différences temporaires, sociales et fiscales	-624	243
ID sur instruments de couverture de change	139	1 382
ID liés aux activations des déficits	4 479	-5 805
ID sur IFRIC 13 programme fidélité	-278	330
ID sur marge interne sur stock	188	2 265
Autres	-195	-585
TOTAL	3 938	-2 612

7 - ACTIVITÉS ABANDONNÉES

La société Damart KK (Japon), qui était classée comme une activité abandonnée, a été liquidée le 31 mars 2009. Le résultat au 30 juin 2009 (-1 052 K€) était essentiellement composé de la cession du bâtiment et de divers frais liés à la liquidation.

8 - RÉSULTAT PAR ACTION

	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Résultat net des activités poursuivies (en milliers d'euros)	15 868	10 205
Résultat net des activités abandonnées (en milliers d'euros)	0	-1 052
RÉSULTAT NET (EN MILLIERS D'EUROS)	15 868	9 153
Nombre total d'actions	7 713 697	7 713 697
Nombre moyen d'actions propres	202 304	192 637
Nombre d'actions à retenir	7 511 393	7 521 060
Résultat net par action (en euros)	2,113	1,217
Effet de la dilution		
Effet dilutif SO et AGA	34 531	0
Nombre d'actions à retenir	7 545 924	7 521 060
Résultat net par action (en euros)	2,103	1,217

Mouvements sur la période concernant les actions propres :

	30 JUIN 2009	ACHATS	VENTES	+/- VALUES RÉALISÉES	30 JUIN 2010
Nombre d'actions propres	192 637	30 219	-13 802		209 054
Prix moyen (en euros)	16,14	15,18	16,72		15,66
TOTAL (EN MILLIERS D'EUROS)	3 109	459	-231	-63	3 274

9 - AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

en milliers d'euros	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ÉCART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	AUTRES VARIATIONS	TOTAL
Variation de valeur	2 035	-2 641	-1 197	-47	-1 850
Recyclage en résultat	4 681				4 681
Effets d'impôts	-2 304	458	163	446	-1 237
Au 30 juin 2009	4 412	-2 183	-1 034	399	1 594

en milliers d'euros	INSTRUMENT DE COUVERTURE DE CHANGE	ÉCART DE CONVERSION	ENGAGEMENT ENVERS LE PERSONNEL	AUTRES VARIATIONS	TOTAL
Variation de valeur	2 633	1 740	-777	-411	3 185
Recyclage en résultat	-718				-718
Effets d'impôts	-659	-63	491		-231
Au 30 juin 2010	1 256	1 677	-286	-411	2 236

10 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

en milliers d'euros	30 JUIN 2010			30 JUIN 2009
	BRUT	DÉPRÉCIATION	NET	NET
Ecart d'acquisition	3 711	0	3 711	3 711
Brevets, licences, logiciels	16 154	-10 728	5 426	1 762
Marques	16 865	-1 368	15 497	14 653
Droits au bail	8 044	-42	8 002	7 612
Autres immobilisations incorporelles	1 158	-222	936	245
TOTAL	45 932	-12 360	33 572	27 983

10.1 - Valeur brute

en milliers d'euros	ÉCART D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2009	3 711	11 560	16 021	7 652	426	39 370
Acquisitions		4 555	264	390	736	5 945
Cessions		-30				-30
Effets de variations de change		83	580	2		665
Autres mouvements, y compris transferts		-14			-4	-18
Au 30 juin 2010	3 711	16 154	16 865	8 044	1 158	45 932

10.2 - Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	ÉCART D'ACQUISITION	BREVETS, LICENCES, LOGICIELS	MARQUES	DROITS AU BAIL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Au 30 juin 2009	0	-9 798	-1 368	-40	-181	-11 387
Amortissements		-881			-41	-922
Cessions		30				30
Effets de variations de change		-79		-2		-81
Autres mouvements, y compris transferts						0
Au 30 juin 2010	0	-10 728	-1 368	-42	-222	-12 360
Valeur nette au 30 juin 2010	3 711	5 426	15 497	8 002	936	33 572

10.3 - Écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée se détaille par Unité Génératrice de Trésorerie comme suit :

en milliers d'euros	DROITS AU BAIL	MARQUES	ÉCART D'ACQUISITION	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Belgique	1 109	40	3 711	4 860	4 860
Suisse	0	1 649	0	1 649	1 435
France	6 893	4 793	0	11 686	11 032
Grande-Bretagne	0	9 015	0	9 015	8 649
TOTAL	8 002	15 497	3 711	27 210	25 976

11 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

en milliers d'euros	30 JUIN 2010			30 JUIN 2009
	BRUT	DÉPRÉCIATION	NET	NET
Terrain	3 332	0	3 332	3 307
Constructions	49 515	-27 813	21 702	22 152
Installations techniques, matériel et outillage industriel	32 470	-23 535	8 935	9 244
Autres immobilisations corporelles	72 575	-52 047	20 528	18 507
Immobilisations corporelles en cours	756	0	756	1 767
TOTAL	158 648	-103 395	55 253	54 977

11.1 - Valeur brute

en milliers d'euros	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIELS ET OUTILLAGES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2009	3 307	48 410	32 652	66 229	1 767	152 365
Acquisitions		871	924	6 891	-181	8 505
Cessions			-1 203	-1 599		-2 802
Effets de variations de change		420	159	374	26	979
Autres mouvements, y compris transferts	25	-186	-62	680	-856	-399
Au 30 juin 2010	3 332	49 515	32 470	72 575	756	158 648

11.2 - Amortissements et dépréciations

en milliers d'euros	TERRAIN	CONSTRUCTIONS	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATÉRIELS ET OUTILLAGES	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL
Au 30 juin 2009	0	-26 258	-23 408	-47 722	0	-97 388
Amortissements		-1 332	-1 602	-4 529		-7 463
Cessions			1 111	857		1 968
Effets de variations de change		-175	-101	-244		-520
Autres mouvements, y compris transferts		-48	465	-409		8
Au 30 juin 2010	0	-27 813	-23 535	-52 047	0	-103 395
Valeur nette au 30 juin 2010	3 332	21 702	8 935	20 528	756	55 253

11.3 - Immobilisations corporelles en contrat de location-financement

L'échéancier des paiements minimaux relatifs aux contrats de location-financement se présente de la façon suivante :

en milliers d'euros	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
A un an au plus	601	1 250
Plus d'un an et moins de 5 ans	2 765	2 617
A plus de 5 ans	3 974	3 999
TOTAL	7 340	7 866

12 - IMMOBILISATIONS - TEST DE PERTE DE VALEUR

Les principes de dépréciation des actifs non financiers sont détaillés dans la note 2.11. Les écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée sont décomposés dans la note 10.3.

12.1 - Hypothèses retenues

Le taux de croissance annuel moyen de l'activité dans les phases budget et plan à moyen terme est basé sur des données historiques de la société, le taux de croissance à l'infini retenu étant de 2 % au 30 juin 2010 et au 30 juin 2009.

Le Groupe a retenu le WACC comme taux d'actualisation des cash flow, il s'agit d'un taux avant impôt. Ses composantes sont principalement le taux des OAT à 10 ans (3,10 %) associé à une prime de risque (6,50 %). Le taux retenu pour cet exercice s'élève à 11 % (30 juin 2009 : 11,45 %).

Pour cet exercice, la valeur recouvrable est la valeur d'utilité.

12.2 - Tests de dépréciation

Lors des tests de dépréciation, la valeur actualisée s'est toujours révélée supérieure à la valeur nette comptable de l'UGT, aucune dépréciation n'a donc été comptabilisée au 30 juin 2010.

12.3 - Sensibilités aux changements d'hypothèses

Des tests de sensibilité aux changements d'hypothèses (sur le taux d'actualisation) ont été pratiqués par le Groupe.

Les résultats de ces tests (+/- 1 point de taux d'actualisation) ne remettent pas en question l'absence de dépréciation comptabilisée sur l'exercice.

13 - STOCKS

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Valeurs brutes	87 493	86 808
Dépréciation	-10 953	-9 295
TOTAL	76 540	77 513

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2009	DOTATIONS NETTES	ECART DE CONVERSION	AUTRES MOUVEMENTS	30 JUIN 2010
Provisions sur stocks	-9 295	-1 624	-34	0	-10 953

14 - CRÉANCES CLIENTS

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Valeurs brutes	41 202	32 792
Dépréciation	-2 582	-2 330
TOTAL	38 620	30 462

Échéancier des créances clients

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Non échues et non dépréciées	36 143	27 137
Echues, non dépréciées < 30 jours	1 254	324
Echues, non dépréciées > 30 jours	654	2 668
Echues et dépréciées	3 151	2 663
TOTAL	41 202	32 792

Risque clients

La quasi-totalité de nos clients sont des particuliers, les créances sont donc individuellement très faibles. Le risque client porte sur les clients réglant à la réception de commande ou ceux à qui nous accordons un délai de paiement. Ce risque est « couvert » par voie de provision déterminée en fonction des probabilités de recouvrement.

15 - AUTRES DÉBITEURS

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Avances et acomptes versés	8 218	5 096
Créances sociales et fiscales	2 025	2 800
Charges constatées d'avance	5 444	5 812
Autres créances	506	605
TOTAL	16 193	14 313

16 - TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

<i>en milliers d'euros</i>	NOTE	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Comptes bancaires		41 107	7 288
Dépôts à terme		4 000	18 420
Trésorerie et équivalents de trésorerie		45 107	25 708
Concours bancaires	18	-9 965	-6 288
Trésorerie à la clôture		35 142	19 420

17 - CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se ventilent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Capital émis	107 992	107 992
Réserve légale	3 114	1 941
Prime d'émission	21 855	21 855
Ecart de conversion	-8 633	-10 373
Autres réserves	3 203	-1 172
Résultat net de l'exercice	15 868	9 153
TOTAL	143 399	129 396

Au 30 juin 2010, le capital social est composé de 7 713 697 actions entièrement libérées de valeur nominale de 14 euros. Aucune modification n'est intervenue durant les exercices clos en 2009 et 2010.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 9 novembre 2010 la distribution d'un dividende de 0,60 € par action au titre de cet exercice.

Le dividende distribué au titre de l'exercice clos en 2009 s'élevait à 0,55 € par action.

18 - PASSIFS FINANCIERS**18.1 - Analyse par catégorie**

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Emprunts bancaires	0	1 056
Crédit bail	6 739	6 616
Dettes financières diverses	148	170
Passifs financiers à plus d'un an	6 887	7 842
Emprunts bancaires	0	704
Crédit bail	601	1 250
Concours bancaires	9 965	6 287
Passifs financiers à moins d'un an	10 566	8 241
PASSIFS FINANCIERS	17 453	16 083

Le solde de l'emprunt bancaire de nominal de £ 3.000.000 a été remboursé par anticipation sur l'exercice, la dernière échéance était initialement fixée au 1er novembre 2011.

18.2 - Garanties

Les découverts bancaires ne sont pas garantis.

18.3 - Analyse par taux

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Taux variable	17 305	14 877
Sans taux	148	1 206
TOTAL	17 453	16 083

18.4 - Analyse par devise

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
GBP	6 912	5 183
EUR	8 970	9 017
USD	1 415	143
CHF	156	1 740
TOTAL	17 453	16 083

18.5 - Les covenants

Damartex dispose d'autorisations d'emprunts moyen terme (lignes de crédit confirmées) totalisant 70 millions d'euros auprès de 5 établissements bancaires. Ces lignes sont non utilisées et seraient utilisables compte tenu du respect des covenants financiers au 30 juin 2010.

La mise à disposition de ces financements par les établissements de crédit est soumise à l'engagement pris par Damartex de respecter des covenants financiers portant sur la structure financière du Groupe (dettes financières nettes consolidées / fonds propres consolidés) et sur sa capacité de remboursement (dettes financières nettes consolidées / excédent brut d'exploitation consolidé).

19 - INSTRUMENTS FINANCIERS

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2009	
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR
Clients	30 462	30 462
Trésorerie et équivalents de trésorerie	25 708	25 708
Actifs disponibles à la vente	21	21
Dépôts et cautions	820	820
Actifs évalués en juste valeur par résultat	199	199
Instruments dérivés actifs	1 565	1 565
Instruments financiers actifs	58 775	58 775
Concours bancaires	-6 288	-6 288
Emprunts bancaires	-1 760	-1 592
Crédit bail	-7 866	-6 088
Dettes financières diverses	-170	-27
Instruments dérivés passifs	-1 625	-1 625
Fournisseurs	-46 317	-46 317
Instruments financiers passifs	-64 026	-61 937
TOTAL	-5 251	-3 162

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010		VENTILATION PAR CLASSIFICATION COMPTABLE		
	VALEUR COMPTABLE	JUSTE VALEUR	JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	COÛT AMORTI	INSTRUMENTS DÉRIVÉS
Clients	38 620	38 620		38 620	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	45 107	45 107		45 107	
Dépôts et cautions	955	955		955	
Actifs évalués en juste valeur par résultat	199	199	199		
Instruments dérivés actifs	4 049	4 049			4 049
Instruments financiers actifs	88 930	88 930	199	84 682	4 049
Concours bancaires	-9 965	-9 965		-9 965	
Crédit bail	-7 340	-5 894		-5 894	
Dettes financières diverses	-148	-148		-148	
Instruments dérivés passifs	-1 608	-1 608			-1 608
Fournisseurs	-50 886	-50 886		-50 886	
Instruments financiers passifs	-69 947	-68 501	0	-66 893	-1 608
TOTAL	18 983	20 429	199	17 789	2 441

La juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur est déterminée par référence à des données de marché (niveau 2 défini par la norme IFRS 7).

20 - EXCÉDENT FINANCIER

<i>en milliers d'euros</i>	NOTES	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Actifs financiers à moins d'un an		199	199
Trésorerie et équivalent de trésorerie	16	45 107	25 708
Passifs financiers	18	-17 453	-16 084
TOTAL		27 853	9 823

21 - PASSIFS LIÉS AUX AVANTAGES AU PERSONNEL

21.1 - Évolution au cours de l'exercice

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010			30 JUIN 2009
	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS	ENGAGEMENTS NETS
Indemnité départ à la retraite France	4 792	-3 773	1 019	548
Indemnité départ à la retraite Grande-Bretagne	18 169	-16 783	1 386	1 871
Provision préretraite Belgique	366		366	436
Participation légale France	1 280		1 280	1 395
TOTAL	24 607	-20 556	4 051	4 250

21.2 - Charges comptabilisées

Les avantages au personnel ont impacté le compte de résultat consolidé de la manière suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Coûts des services rendus	-319	-371
Coûts financiers	-1 178	-1 141
Rendement attendu du fonds	979	1 004
Charge nette de l'exercice	-518	-508
Dont comptabilisé en charges opérationnelles	-319	-371
Dont comptabilisé en charges financières	-199	-137

Le coût des services rendus est comptabilisé en charges de personnel, le coût financier et le rendement attendu du fonds sont comptabilisés en résultat financier.

21.3 - Analyse par pays

Indemnité de départ à la retraite en France :

en milliers d'euros	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2008	3 741	-4 563	-822
Charges nettes de l'exercice	398	-228	170
- Coûts des services rendus	204		204
- Coûts financiers	194		194
- Rendement attendu du fonds		-228	-228
Cotisations versées			0
Prestations servies	-279	930	651
Écarts actuariels générés	383	166	549
Au 30 juin 2009	4 243	-3 695	548
Charges nettes de l'exercice	450	-148	302
- Coûts des services rendus	231		231
- Coûts financiers	219		219
- Rendement attendu du fonds		-148	-148
Cotisations versées			0
Prestations servies	-108	101	-7
Écarts actuariels générés	207	-31	176
Au 30 juin 2010	4 792	-3 773	1 019

En France, l'actif de couverture est principalement constitué de produits à taux fixes.

Indemnité de départ à la retraite en Grande-Bretagne :

en milliers d'euros	ENGAGEMENTS BRUTS	ACTIFS DE COUVERTURE	ENGAGEMENTS NETS
Au 30 juin 2008	15 880	-14 248	1 632
Charges nettes de l'exercice	1 114	-776	338
- Coûts des services rendus	167		167
- Coûts financiers	947		947
- Rendement attendu du fonds		-776	-776
Cotisations versées		-655	-655
Prestations servies	-462	462	0
Écarts actuariels générés	-620	1 287	667
Écarts de conversion	-1 116	1 005	-111
Au 30 juin 2009	14 796	-12 925	1 871
Charges nettes de l'exercice	1 047	-831	217
- Coûts des services rendus	88		88
- Coûts financiers	959		959
- Rendement attendu du fonds		-831	-831
Cotisations versées		-1 382	-1 382
Prestations servies	-487	487	0
Écarts actuariels générés	2 187	-1 585	602
Écarts de conversion	626	-548	78
Au 30 juin 2010	18 169	-16 783	1 386

En Grande-Bretagne, l'actif de couverture est principalement constitué d'obligations (environ 67 % au 30 juin 2010 ; environ 62 % au 30 juin 2009).

21.4 - Hypothèses actuarielles

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

	FRANCE		GRANDE-BRETAGNE	
	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Taux d'actualisation	4,0 %	5,0 %	5,4 %	6,3 %
Taux de rendement attendu des actifs	4,0 %	5,0 %	5,7 %	6,0 %
Taux de croissance attendu des salaires	2,5 %	2,5 %	3,4 %	3,6 %

21.5 - Test de sensibilité

Au 30 juin 2010, la variation d'un point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants :

en milliers d'euros	FRANCE		GRANDE-BRETAGNE	
	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT	DIMINUTION D'1 POINT	AUGMENTATION D'1 POINT
Impact coûts des services rendus	-27	24	-34	34
Impact capitaux propres	-441	385	-3 364	3 364

22 - PROVISIONS

Au cours de cet exercice, les soldes des provisions ont évolué de la manière suivante :

en milliers d'euros	PROVISIONS POUR LITIGES	PROVISIONS POUR RESTRUCTURATIONS	PROVISIONS POUR GARANTIE CLIENTS ET RETOURS	PROVISIONS DIVERSES	TOTAL
Au 30 juin 2009	757	1 048	949	713	3 467
Dotation	470		4	9	483
Utilisation					0
Reprise		-104	-235		-339
Variations de change	-3	48	37	-1	81
Autres					0
Au 30 juin 2010	1 224	992	755	721	3 692

23 - AUTRES DETTES

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Avances et acomptes reçus	10 483	10 020
Dettes sociales	22 484	19 272
Dettes fiscales	5 478	3 573
Produits constatés d'avance	6 392	5 535
Autres dettes	3 476	3 250
TOTAL	48 313	41 650

24 - INSTRUMENTS DÉRIVÉS**24.1 - Synthèse**

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Instruments dérivés actifs	4 049	1 565
Instruments dérivés passifs	-1 608	-1 625
TOTAL	2 441	-60

Les instruments dérivés portent uniquement sur la couverture du risque de change lié à une politique d'achats en devises au sein du Groupe. Ces instruments consistent principalement en contrats de change à terme et options sur devises.

24.2 - Analyse des instruments dérivés

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
CHF	-660	129
USD	3 699	52
GBP	-598	-241
TOTAL	2 441	-60

25 - GESTION DU RISQUE

Outre les instruments dérivés, les principaux passifs sont constitués d'emprunts, de contrats de location avec option d'achat, de découverts bancaires et de dettes fournisseurs et autres créanciers.

Le Groupe détient des actifs tels que des créances clients et autres débiteurs, de la trésorerie et des dépôts à terme.

Les instruments dérivés actifs et passifs sont principalement des achats et ventes à terme de devises ayant pour objectif la gestion des risques de change liés aux activités du Groupe. Le recours à des instruments dérivés s'inscrit dans une politique stricte de couverture.

Les principaux risques liés aux instruments financiers sont le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de liquidité.

25.1 - Risque de change

Le groupe Damartex met en place des instruments de couverture de change sur ses flux de trésorerie futurs. L'essentiel de ces flux concerne des achats en USD compte tenu des importations en provenance d'Asie et du Moyen-Orient.

<i>en milliers d'euros</i>	VALEUR INTRINSEQUE	INSTRUMENTS HORS COUVERTURE	COUVERTURE VALEUR TEMPS	TOTAL
Au 30 juin 2008	-5 998	-3 973	2 154	-7 817
Variations capitaux propres	6 716			6 716
Impact résultat financier		3 383	-2 342	1 041
Écart de conversion				0
Au 30 juin 2009	718	-590	-188	-60
Variations capitaux propres	1 915			1 915
Impact résultat financier		666	-80	586
Écart de conversion				0
Au 30 juin 2010	2 633	76	-268	2 441

Le tableau suivant présente la sensibilité du résultat avant impôts (liée aux variations de juste valeur des actifs et passifs monétaires) et des capitaux propres (liée aux variations de juste valeur des contrats à terme) du Groupe à une variation raisonnable du taux de change des différentes devises utilisées dans le Groupe, toutes autres variables étant constantes par ailleurs.

30 juin 2010

<i>en milliers d'euros</i>	- 10 %	+ 10 %
Impact résultat	-261	-2
Impact capitaux propres	-5 532	5 602

25.2 - Risque de taux d'intérêt

Les passifs financiers du Groupe sont composés au 30 juin 2010 de concours bancaires et d'un crédit bail. Compte tenu de l'excédent net de trésorerie du groupe Damartex et d'une gestion centralisée de la trésorerie, les concours bancaires ne font l'objet d'aucune couverture. La dette financière en crédit bail est à taux variable. Le tableau ci-dessous présente la sensibilité du résultat avant impôt du Groupe à une variation raisonnable des taux d'intérêt, toutes les autres variables étant constantes par ailleurs (impact sur les emprunts moyen terme à taux variable). Les capitaux propres du Groupe ne sont pas affectés.

<i>en milliers d'euros</i>	VARIATION EN POINTS DE BASE	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Livres Sterling	+/- 10	0	+/- 2
Livres Sterling	+/- 15	0	+/- 2
Euro	+/- 10	+/- 8	0
Euro	+/- 15	+/- 11	0

25.3 - Risque de liquidité

Le financement du Groupe repose essentiellement sur des crédit-baux, des ouvertures de crédits moyen terme occasionnellement utilisés compte tenu du niveau de la trésorerie nette du Groupe. Le Groupe n'utilise aucun crédit revolving et ne pratique pas la titrisation.

Le tableau suivant présente le profil de maturité des passifs du Groupe au 30 juin, sur la base des paiements contractuels non actualisés :

<i>en milliers d'euros</i>	À VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 À 12 MOIS	1 À 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts	6 459	937	1 017	3 671	3 999	16 083
Fournisseurs	34 203	12 114				46 317
Autres dettes	37 190	3 966	494			41 650
Au 30 juin 2009	77 852	17 017	1 511	3 671	3 999	104 050

<i>en milliers d'euros</i>	À VUE	MOINS DE 6 MOIS	6 À 12 MOIS	1 À 5 ANS	> 5 ANS	TOTAL
Prêts et emprunts portant intérêts		296	305	2 765	3 974	7 340
Fournisseurs	50 792	94				50 886
Autres dettes	47 772	17	525			48 314
Au 30 juin 2010	98 564	407	830	2 765	3 974	106 540

25.4 - Risque action

Au 30 juin 2010, le Groupe n'est exposé à aucun risque action.

25.5 - Gestion du capital

Les capitaux propres comprennent le capital social, les primes d'émission, les écarts de réévaluation, les réserves dont les résultats non distribués.

L'objectif du Groupe est de conserver des ratios sur capital les plus sains possibles afin de s'assurer notamment une bonne notation vis-à-vis des partenaires financiers extérieurs. Le Groupe veille aussi à maximiser la valeur des capitaux propres vis-à-vis de l'actionnaire et à respecter les seuils fixés légalement.

Ces objectifs, identiques depuis plusieurs exercices, ont été respectés.

25.6 - Risque crédit

Compte tenu du grand nombre de clients répartis dans plusieurs pays, il n'y a pas de concentration du risque de crédit sur les créances détenues par le Groupe.

25.7 - Autres risques

Afin de réduire la volatilité potentielle des actifs de couverture des fonds liés aux avantages au personnel, le groupe Damartex a réduit la part des actions dans ces actifs en contrepartie d'une augmentation du poids des obligations.

26 - STOCK-OPTIONS ET ACTIONS GRATUITES

Les stock-options et les actions gratuites sont évaluées à leur valeur de marché lors de leur attribution, puis une charge est constatée dans le compte de résultat sur la période d'acquisition des droits des salariés pour les plans attribués à compter de la date de la création du plan. La charge IFRS 2 annuelle est calculée par un expert extérieur sur les plans concernés. Au 30 juin 2010, la charge IFRS 2 annuelle s'élève à 201 K€.

26.1 - Plan de stock-options

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUÉES	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION	DATE D'OUVERTURE DE LEVÉE DES OPTIONS	DATE LIMITE DE LEVÉE DES OPTIONS	OPTIONS ANNULÉES	OPTIONS EXERCÉES	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT À EXERCER AU 30 JUIN 2010
29 janvier 2010	4	18 000	14,85	29.01.2014	30.06.2015	0	0	18 000
TOTAL		18 000				0	0	18 000

Mouvements intervenus au cours des trois derniers exercices :

	2009/2010		2008/2009		2007/2008	
	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ	NOMBRE D'OPTIONS	PRIX D'EXERCICE MOYEN PONDÉRÉ
Options non exercées au 1 ^{er} juillet	29 000	23,00	77 619	15,67	110 500	14,37
Options attribuées	18 000	14,85	0	0,00	0	0,00
Options annulées	-29 000	23,00	-22 000	11,30	0	0,00
Options exercées	0	0,00	-26 619	11,30	-32 881	11,30
Options non exercées à fin de période	18 000	14,85	29 000	23,00	77 619	15,67
Options exerçables à fin de période	0	0,00	0	0,00	0	0,00

26.2 - Plan d'actions gratuites

DATE DU PLAN	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUÉES	VALORISATION	DATE D'ACQUISITION	DATE DE DISPONIBILITÉ	ACTIONS ANNULÉES	ACTIONS EXERCÉES	NOMBRE D'ACTIONS RESTANT À EXERCER AU 30 JUIN 2010
1er octobre 2008	10	8 200	12,65	04.10.2010	04.10.2012	-500	0	7 700
29 janvier 2010	28	41 600	14,86	30.01.2012	30.01.2014	-1 500	0	40 100
29 janvier 2010	2	4 000	14,86	30.01.2012	30.01.2014	0	0	4 000
TOTAL		53 800				-2 000	0	51 800

Les plans en date du 29 janvier 2010 sont soumis à des conditions de présence au sein du Groupe et partiellement soumis à des conditions de performances économiques basées sur des critères financiers internes.

27 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan donnés par le groupe Damartex se décomposent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Cautions bancaires	1 180	1 282
Autres cautions	75	75
TOTAL	1 255	1 357

28 - EFFECTIFS

	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Effectif moyen	3 012	3 037

29 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

29.1 - Evolution du périmètre

Les sociétés Desparture et Fils SAS et Clémenceau SNC ont été absorbées par leur société-mère Damart Serviposte au moyen d'une fusion simplifiée en date du 30 avril 2010 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009. La société Tissart, basée au Luxembourg, a été liquidée le 11 juin 2010. La société Afitex a été créée le 4 juin 2010.

29.2 - Périmètre

Sociétés consolidées au 30 juin 2010 :

RAISON SOCIALE	SIÈGE	% DE CONTRÔLE 30 JUIN 2010	% D'INTÉRÊT 30 JUIN 2010	% D'INTÉRÊT 30 JUIN 2009
Damartex	59100 Roubaix (France)	(mère)		
Damart Serviposte	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
D.S.B.	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Vernier Leurent SAS	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
La Maison du Jersey	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	100,00
Damartex UK Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
André De Brett	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
SHC	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Damart Financial Services	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Rucklidge Debt Collection Co. Ltd	Bingley (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
Holt Hosier	Bolton (Grande Bretagne)	100,00	100,00	100,00
JHH	Dublin (Irlande)	100,00	100,00	100,00
Cofisel	Bâle (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart Swiss AG	Lenzburg (Suisse)	100,00	100,00	100,00
Damart TSD	Dottignies (Belgique)	100,00	100,00	100,00
Damart Deutschland GmbH	Darmstadt (Allemagne)	100,00	100,00	100,00
DCT	La Marsa (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
DMT	La Marsa (Tunisie)	100,00	100,00	100,00
Afitex	59100 Roubaix (France)	100,00	100,00	N/A

30 - ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Le groupe Damartex a procédé en date du 20 juillet 2010 à l'acquisition de la totalité du capital d'AFibel.

L'opération permet au Groupe de bénéficier d'un effet de taille significatif, mais aussi et surtout de mieux couvrir le marché du senior, en s'appuyant sur deux marques fortes et complémentaires (AFibel, Damart) et sur deux entités culturellement et géographiquement proches.

L'intégration de la société dans le périmètre de consolidation sera effective à compter de la date de prise de contrôle. Elle aura une faible incidence sur le niveau d'endettement, en raison de la solidité financière du Groupe, et un impact relatif sur les résultats dès la première année.

31 - INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES**31.1 - Relation entre Damartex et la société mère**

La société mère de Damartex est la société JPJ-D. Il n'y a pas de transaction significative avec la société JPJ-D en dehors du dividende versé au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009 (4 137 K€ pour l'ensemble des actionnaires).

31.2 - Relation entre Damartex et ses filiales

Elles sont de nature classique :

- convention d'intégration fiscale,
- cash pooling,
- activité de financement,
- prestations de services.

31.3 - Rémunération des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire de Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans les sociétés du Groupe s'élève à 1 006 252 euros.

<i>en milliers d'euros</i>	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Montant des rémunérations allouées	1 006	919
Avantages postérieurs à l'emploi	0	3
Paieement en actions	49	49
Dotations aux provisions pour indemnités de départ	0	0
TOTAL	1 055	971

L'avantage postérieur à l'emploi correspond aux droits acquis sur la période pour l'indemnité de départ en retraite.

Le paiement en actions représente la charge IFRS 2 des plans de stock-options et d'actions gratuites concernant les mandataires sociaux.

31.4 - Intérêts des dirigeants dans les plans d'option d'achat d'actions et les plans d'attribution d'actions gratuites

Les plans d'actions pour lesquels les dirigeants ont des intérêts présentent les caractéristiques suivantes :

Stock-options

DATE DU PLAN	PRIX D'EXERCICE DE L'OPTION	DATE LIMITE DE LEVÉE DES OPTIONS	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT À EXERCER AU 30 JUIN 2010	NOMBRE D'OPTIONS RESTANT À EXERCER AU 30 JUIN 2009
29 janvier 2010	14,85 €	30.06.2015	18 000	-
TOTAL			18 000	0

Actions gratuites

DATE DU PLAN	VALORISATION	DATE DE DISPONIBILITÉ	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT À EXERCER AU 30 JUIN 2010	NOMBRE D' ACTIONS RESTANT À EXERCER AU 30 JUIN 2009
1er octobre 2008	12,65 €	04.10.2012	7 700	8 200
29 janvier 2010	14,86 €	30.01.2014	40 100	-
TOTAL			47 800	8 200

Damartex

COMPTES SOCIAUX

BILAN SYNTHÉTIQUE DE DAMARTEX

en milliers d'euros	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Capitaux propres	155 223	136 022
Résultat bilan	8 344	23 339
SITUATION NETTE	163 567	159 361
Provisions risques et charges	1 410	1 374
Dettes LMT	546	524
CAPITAUX PERMANENTS	165 523	161 259
Immobilisations incorporelles	0	0
Immobilisations corporelles	0	0
Immobilisations financières	140 580	153 293
FONDS DE ROULEMENT	24 943	7 966
Stocks nets	0	0
Clients	0	0
Autres créances	16 850	35 085
Fournisseurs	1 098	50
Autres Dettes	22 685	40 326
BFDR	-6 933	-5 291
Trésorerie actif	37 439	17 535
Trésorerie passif	5 563	4 278
TRÉSORERIE	31 876	13 257

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE DE DAMARTEX

en milliers d'euros	30 JUIN 2010	30 JUIN 2009
Chiffre d'affaires net	520	505
Charges d'exploitation	-2 073	-1 074
• Personnel	-799	-949
• Impôts et taxes	-23	-8
• Autres achats et charges externes	-1 251	-389
• Dotations reprises aux amortissements	0	272
Résultat d'exploitation	-1 553	-569
Résultat financier	8 010	26 898
Résultat courant avant IS	6 457	26 329
Résultat exceptionnel	25	-3 667
Résultat avant IS	6 482	22 662
Impôts sur sociétés	1 862	677
RÉSULTAT NET	8 344	23 339

ANNEXE AUX DOCUMENTS COMPTABLES DE DAMARTEX*

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'exercice de la société Damartex a une durée de douze mois couvrant la période du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010. Les comptes annuels de l'exercice arrêtés au 30 juin 2010 ont été établis selon les normes du Plan Comptable Général mis à jour par le CRC 99-03.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

CHANGEMENT DE MÉTHODE

Aucun changement notable de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les frais d'établissement correspondent aux frais de constitution et sont amortis sur une durée de 5 ans.

PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. L'opportunité de constitution d'une dépréciation ainsi que le montant de celle-ci sont déterminés en fonction de la valeur d'utilité des titres et par référence à des critères adaptés aux caractéristiques de chaque société (quote-part de capitaux propres retraités, perspectives de rentabilité...).

* Les comptes complets de Damartex sont disponibles sur simple demande auprès de Bruno Defache, 25, avenue de la Fosse-aux-Chênes - 59100 ROUBAIX

VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Seules les moins-values potentielles font l'objet de dépréciations calculées par ligne de titres, sans compensation entre les plus et moins-values. Les actions propres acquises dans le cadre de plans de d'options d'achat d'actions et d'attribution d'actions gratuites sont classées en valeurs mobilières de placement.

Information sur les achats d'actions propres

Au cours de l'exercice écoulé, sur la base des autorisations conférées par les Assemblées de 2008 et 2009, le Directeur a acheté 30 219 actions au cours moyen de 15,18 € et vendu 13 802 actions au cours moyen de 16,72 €. Le montant des frais de négociation s'est élevé à 4 100 euros.

Les 30 219 actions acquises ont été allouées aux objectifs autorisés comme suit :

- au contrat de liquidité à hauteur de 11 880 actions (*cours moyen d'achat de 15,49 €*)
- à la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou l'attribution gratuite d'actions à hauteur de 18.339 actions (*cours moyen d'achat de 14,98 €*).

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'Assemblée générale du 12 novembre 2009.

Aucune annulation n'étant intervenue, le nombre des actions propres détenues par la société est de 209 054 actions au 30 juin 2010. Elles représentent 2,71 % du capital ; la valeur de cours d'achat de l'action s'établit à 15,66 € pour une valeur nominale de 14 €.

ÉCARTS DE CONVERSION

Les dettes et créances en devises existant au bilan à la clôture de l'exercice sont réévaluées en fonction du cours de clôture et après prise en compte de l'instrument de couverture mis en place.

Les actifs et passifs de la société sont convertis sur la base du cours de clôture. Le compte de résultat est converti au taux moyen de l'exercice. L'écart entre le cours moyen et le cours de clôture est enregistré en écart de conversion.

INFORMATION RELATIVE AUX DIRIGEANTS

Le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil de Surveillance et du Directoire Damartex pour l'exercice, à raison de leurs fonctions dans l'entreprise s'élève à 460 087 €.

INTÉGRATION FISCALE

Le régime d'intégration fiscale mis en place en France à compter du 1^{er} Juillet 2003 pour une période de 5 ans a été renouvelé à compter du 1^{er} juillet 2008 pour une nouvelle période de 5 ans.

Selon cette convention, la différence d'impôt lié à l'intégration fiscale, calculé par différence entre l'impôt réellement payé dans le cadre du résultat fiscal groupe et la somme des impôts payables individuellement est imputable à Damartex, société tête de groupe. Au 30 juin 2010, par application de la convention, la charge d'impôt s'élève à 2,6 millions d'euros. L'économie d'impôt réalisée grâce aux déficits transmis par les filiales déficitaires est considérée comme un produit d'impôt.

En cas de sortie du groupe d'intégration fiscale, les filiales sortantes seront indemnisées par Damartex selon les modalités appréciées d'un commun accord lors de la sortie au vu des éléments de faits constatés à cette date.

A ce jour, il n'y a pas de déficit d'ensemble reportable à utiliser.

Note 1 - Engagements financiers

en milliers d'euros	30 JUIN 2010
Engagements reçus	0
Engagements donnés	5 199

Note 2 - Variation des capitaux propres

en milliers d'euros	OUVERTURE APRÈS AFFECTATION DES RÉSULTATS 2008/09	VARIATION EXERCICE 2009/10	SOLDE AU 30 JUIN 2010 AVANT AFFECTATION DES RÉSULTATS	PROJET D'AFFECTATION DES RÉSULTATS 2009/10	SOLDE AU 30 JUIN 2010 APRÈS AFFECTATION DES RÉSULTATS
Capital	107 992		107 992		107 992
Primes d'émission, d'apport	22 555		22 555		22 555
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	3 114		3 114	417	3 531
Réserves réglementées					
Autres réserves	21 457		21 457	3 404	24 861
Report à nouveau	106		106	-106	0
Résultat		8 344	8 344	-8 344	0
Provisions réglementées					
Dividendes				4 628	
TOTAL	155 224	8 344	163 568	0	158 939
Variation					
Capitaux propres après affectation	155 224	8 344	163 568	-4 628	158 939

Damartex

DOCUMENTS JURIDIQUES
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE
PROJET DE RÉSOLUTIONS

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Damartex, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note 2.2.1 de l'annexe des comptes annuels consolidés relative à l'application de la norme IAS 1 Révisée Présentation des Etats financiers ;
- les notes 2.2.1 et 2.28 de l'annexe des comptes annuels consolidés relatives à l'application de la norme IFRS 8 Secteurs Opérationnels.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Immobilisations incorporelles et corporelles

Comme décrit dans le paragraphe 2.11 de la note « 2 - Principes et méthodes comptables » de l'annexe, votre société teste chaque année la valeur de ses écarts d'acquisition et de ses immobilisations incorporelles non amortissables, et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des immobilisations corporelles. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Valeur de réalisation des stocks

Comme décrit dans le paragraphe 2.13 de la note « 2 - Principes et méthodes comptables » de l'annexe, votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks de marchandises. Nos travaux ont consisté à revoir les hypothèses retenues par votre société en termes de valeur de réalisation notamment en fonction des ventes observées au cours des exercices antérieurs.

Provisions

Comme décrit dans les paragraphes 2.18 et 2.19 de la note « 2 - Principes et méthodes comptables » de l'annexe, votre société est amenée à comptabiliser des provisions pour risques et charges, en particulier des provisions pour engagements de retraites. Nos procédures ont consisté en l'analyse des circonstances justifiant la constitution des provisions ainsi qu'en l'étude des hypothèses retenues dans l'estimation des coûts attendus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Lille, le 8 octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE SA Olivier Cretté	ERNST & YOUNG et Autres Carole Papoz
-------------------------------	---

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Damartex, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme décrit dans le paragraphe de l'annexe relatif aux principes et méthodes comptables, votre société peut être amenée à constituer des dépréciations relatives aux titres de participation. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à revoir les calculs effectués par votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Lille, le 8 octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE SA Olivier Cretté	ERNST & YOUNG et Autres Carole Papoz
-------------------------------	---

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIÉTÉ DAMARTEX

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Damartex et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Paris et Lille, le 8 octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE SA
Olivier Cretté

ERNST & YOUNG et Autres
Carole Papoz

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Damartex, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. AVEC LES CADRES DE VOTRE SOCIÉTÉ

Votre société a mis en place au 1er janvier 2005 un régime de retraite à cotisations définies s'appliquant à des cadres ainsi qu'aux mandataires dont la rémunération est assimilée à un salaire au sens des articles 4 et 4bis de la Convention collective nationale de retraite des cadres de 1947. Pour tenir compte de l'évolution dans la composition du Directoire, le Conseil de Surveillance du 12 novembre 2009 a autorisé deux modifications de la convention initiale, ainsi que la prise en charge par la société de la cotisation annuelle au régime de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprise.

Les bénéficiaires de la convention sont désormais des cadres et mandataires affiliés au régime français de la sécurité sociale. La rémunération servant de base au calcul des cotisations est celle prise en compte par l'ARRCO/AGIRC. Le taux de cotisation pris en charge par la société est de 8 % de cette rémunération. La personne concernée par cette convention est M. Alain Défossez, membre du Directoire. Pour l'exercice clos le 30 juin 2010, les sommes prises en charge par votre société au titre de cette convention s'élevaient à 960 €.

La convention initiale a été complétée par une convention annexe mise en place le 11 février 2009, dont les bénéficiaires sont des cadres et mandataires affiliés au régime belge de la sécurité sociale. La rémunération servant de base au calcul des cotisations est la rémunération brute de base. Le taux de cotisation pris en charge par la société est de 8 % de cette rémunération. La personne concernée par cette convention est M. Patrick Seghin, Président du Directoire. Pour l'exercice clos le 30 juin 2010, les sommes prises en charge par votre société au titre de cette convention s'élevaient à 16 000 €.

Le Conseil de Surveillance du 12 novembre 2009 a également autorisé la prise en charge par la société de la cotisation annuelle au régime de la garantie sociale des chefs et dirigeants d'entreprises qui organise la protection sociale des mandataires non couverts par le régime de l'UNEDIC, auquel votre société adhère depuis le 1er juillet 2002. La personne concernée par cette convention est M. Patrick Seghin, Président du Directoire. Pour l'exercice clos le 30 juin 2010, aucune somme n'a été prise en charge par votre société au titre de cette convention.

2. AVEC LES SOCIÉTÉS DAMART SERVIPOSTE, LA MAISON DU JERSEY, VERNIER LEURENT, DSB ET AFITEX

Le Conseil de Surveillance du 10 mai 2010 a autorisé la signature d'un avenant à la convention d'intégration fiscale du 10 juin 2008 entre Damartex, société de tête de groupe, et ses filiales, Damart Serviposte, La Maison du Jersey, Vernier-Leurent, DSB et Afitec en vue de constater :

- la sortie du groupe fiscal des sociétés Clémenceau et Despature et Fils avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2009 du fait de la fusion par absorption de celles-ci par Damart Serviposte ;
- l'adhésion d'Afitec au groupe fiscal à compter du 1^{er} juillet 2010.

Les personnes concernées par cette convention sont, d'une part, Monsieur Patrick Seghin, Président du Directoire de Damartex, Président de Damart Serviposte, de Vernier-Leurent et d'Afitec et Gérant de DSB et, d'autre part, Monsieur Alain Défossez, membre du Directoire de Damartex et Président de La Maison du Jersey.

Le produit d'économie d'impôt lié à l'intégration fiscale est de 1 861 973 € pour l'exercice clos au 30 juin 2010.

Paris et Lille, le 8 octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE SA
Olivier Cretté

ERNST & YOUNG et Autres
Carole Papoz

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LA RÉDUCTION DU CAPITAL EN CAS D'ANNULATION D' ACTIONS ACHETÉES

DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L225-209 DU CODE DE COMMERCE

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Damartex et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée, par ailleurs, à l'approbation de votre Assemblée générale dans sa septième résolution et serait donnée pour dix-huit mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de 24 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions, telle qu'elle vous est proposée dans la septième résolution de la présente Assemblée générale.

Paris et Lille, le 8 octobre 2010

Les Commissaires aux Comptes

LEDOUBLE SA
Olivier Cretté

ERNST & YOUNG et Autres
Carole Papoz

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Mesdames, Messieurs,

Le Directoire vous a convoqués en Assemblée générale mixte en vue de soumettre notamment à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé clos le 30 juin 2010.

Conformément à l'article L.225-68 du Code de Commerce, le Directoire nous a tenus régulièrement informés des opérations sociales par la présentation des rapports trimestriels.

Le Directoire nous a par ailleurs présenté, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes sociaux et consolidés au 30 juin 2010, sur lesquels vous êtes appelés à vous prononcer aujourd'hui.

Le Directoire nous a également remis le rapport de gestion qu'il a établi et dont il vient de vous donner connaissance.

Nous vous présentons donc nos observations sur ces comptes et sur ce rapport conformément aux dispositions de l'article L.225-68 susvisé.

Ce rapport reflète bien les informations qui nous ont été données régulièrement au cours de l'exercice écoulé. Nous avons également pris connaissance du projet d'acquisition d'Afibel et de son suivi grâce aux éléments communiqués sur ce point par le Directoire.

A taux de change constants, le chiffre d'affaires consolidé progresse de 4,2 % à 522,3 M€. Cette performance traduit des évolutions contrastées selon les pays.

Le Royaume-Uni poursuit sa croissance grâce au succès de la politique de prospection et à l'amélioration de la qualité du service (+ 18,6 % à taux de change constant).

La France, soutenue notamment par la croissance des magasins, est parvenue dans des conditions de marché défavorables à clôturer l'exercice en progression (+ 1,5 %).

Au Bénélux, la Belgique a pâti d'un environnement difficile et terminé l'année quasiment stable (- 0,3 %) ; la forte baisse de l'activité des Pays-Bas résulte de la fermeture des magasins.

En ce qui concerne les résultats, le résultat opérationnel courant s'établit à 18,5 M€, en hausse de 61,8 % . Cette amélioration reflète une augmentation de la marge brute et une bonne tenue des frais commerciaux et de distribution. En revanche, les frais généraux et de structure ont pesé en raison du développement des nouvelles activités et du changement d'organisation et des coûts de mise en place générés.

Le résultat net consolidé atteint 15,9 M€, en hausse de 73,4 % . Il tient compte d'un résultat financier en nette amélioration et d'un impôt relativement faible du fait de l'activation de crédits d'impôts.

L'excédent financier net ressort à 27,9 M€, en hausse de 18,1 M€ sur l'exercice.

Sur cette base, et, pour tenir compte de la solidité des résultats, reflet des efforts opérationnels produits depuis deux ans, le Directoire propose la distribution d'un dividende unitaire de 0,60 €, en hausse de 9,1 % sur un an.

Le rapport du Directoire donne également toutes les informations prescrites par la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, il vous sera demandé d'autoriser le Directoire à mettre en œuvre un nouveau programme de rachat d'actions propres et de l'autoriser à procéder, le cas échéant, à la réduction du capital par annulation d'actions propres dans le cadre poursuivi par ce programme ainsi que de vous prononcer sur diverses modifications statutaires.

Des projets de résolutions, conformes à l'ordre du jour, seront soumis à votre approbation.

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler sur les différents documents qui vous ont été présentés. En conséquence, nous vous engageons à adopter les résolutions proposées.

Le Conseil de Surveillance

PARTIE ORDINAIRE :

Première résolution (Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2009-2010)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance, du Président du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes, et après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2010, approuve ces rapports et ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés se soldant par un résultat net de 8 343 496,17 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Elle donne, en conséquence, quitus entier et sans réserve aux membres du Directoire de leur gestion et aux Commissaires aux Comptes de leur mission de contrôle pour l'exercice écoulé.

Deuxième résolution (Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2009-2010)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Directoire, du Conseil de Surveillance et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2010 tels qu'ils lui ont été présentés, se soldant par un résultat net de 15 868 000 € ainsi que les opérations résumées dans ces rapports ou traduites par ces comptes.

Troisième résolution (Affectation des résultats de l'exercice 2009-2010 et fixation du dividende)

L'Assemblée générale décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice social clos le 30 juin 2010 s'élevant à 8 343 496,17 € augmenté du report à nouveau bénéficiaire de 105 505,40 €

soit la somme totale de 8 449 001,57 €

comme suit :

• 5 % à la réserve légale	417 174,81 €
• attribution aux actionnaires d'un dividende de 0,60 € par action, soit 0,60 € X 7 713 697 actions	4 628 218,20 €
• dotation à la réserve facultative	3 403 608,56 €
	8 449 001,57 €

Pour chaque action de 14 € nominal, le dividende ressort à 0,60 € ouvrant droit à l'abattement prévu à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts lorsque les bénéficiaires sont des personnes physiques imposables à l'impôt sur le revenu en France.

Les actions détenues par la société au moment du détachement du coupon n'ayant pas droit au dividende, le montant correspondant au dividende non versé à raison de ces actions serait porté au compte report à nouveau.

Le dividende sera détaché de l'action sur Euronext Paris le 6 décembre 2010 et mis en paiement le 9 décembre 2010.

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions de dividendes et revenus au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercices clos les	30 JUIN 2007	30 JUIN 2008	30 JUIN 2009
Nombre d'actions rémunérées *	7 502 871	7 496 721	7 521 869
Nominal	14 €	14 €	14 €
Dividendes distribués	4 126 579,05 €	4 123 196,55 €	4 137 027,95 €
Dividende par action	0,55 €	0,55 €	0,55 €

* Hors actions détenues par Damartex privées de droit au dividende

Les dividendes sont intégralement éligibles à la réfaction prévue par l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Quatrième résolution (Conventions réglementées)

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-86 et suivants du Code de Commerce, approuve les conventions qui y sont énoncées ainsi que les conditions d'exécution de celles-ci.

Cinquième résolution (Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2010-2011)

L'Assemblée générale fixe à 50 000 € le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, conformément à l'article 20 des statuts.

Sixième résolution (Nomination d'Eric Blanchard en qualité de membre du Conseil de Surveillance)

L'Assemblée générale nomme Eric Blanchard, demeurant à Ferney-Voltaire (01210), Résidence Le Gardénia, 16 Chemin de la Planche Brûlée, en qualité de membre du Conseil de Surveillance pour une durée de six années qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

Septième résolution (Autorisation de rachat par la société de ses propres actions)

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, et du descriptif du nouveau programme, autorise le Directoire à acquérir des actions de la société, dans les conditions prévues par les dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce et par celles du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, en vue des objectifs suivants :

- animer le marché du titre et assurer sa liquidité, par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers ;
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions attribuées à des salariés et mandataires sociaux du Groupe ou permettre l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de salariés et mandataires sociaux du Groupe ;
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société ;
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée générale des actionnaires dans sa huitième résolution à caractère extraordinaire.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Directoire appréciera.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de l'article 232-15 du règlement général de l'AMF si, d'une part, l'offre est réglée intégralement en numéraire et, d'autre part, les opérations de rachat sont réalisées dans le cadre de la poursuite de l'exécution du programme en cours et qu'elles ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre.

L'Assemblée générale fixe pour une action d'une valeur nominale de 14 €, le prix maximum d'achat à 35 €, hors frais et commissions, et le nombre d'actions pouvant être rachetées à 10 % du capital social arrêté à ce jour, soit 771 369 actions pour un montant maximum de 26 997 915 €.

L'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs sans que la part du programme de rachat pouvant être réalisée par ce moyen soit limitée.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, dans le respect de la réglementation en vigueur à la date des opérations considérées.

Les actionnaires seront informés chaque année, par le Directoire, lors de l'Assemblée générale, de l'affectation précise des actions acquises aux différents objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués ainsi que des éventuelles réallocations ultérieures. L'Assemblée générale prend acte des informations concernant les actions rachetées durant l'exercice écoulé et leur affectation relatée par le Directoire dans son rapport.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour. Elle remplace purement et simplement l'autorisation conférée au Directoire par l'Assemblée générale mixte du 12 novembre 2009 concernant le précédent programme de rachat d'actions.

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Directoire, avec faculté de subdélégation, pour décider et mettre en œuvre la présente autorisation, pour en préciser, si nécessaire, les termes et en arrêter les modalités, pour réaliser le programme de rachat d'actions, et notamment pour passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

PARTIE EXTRAORDINAIRE :

Huitième résolution (Autorisation à donner au Directoire en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L. 225-209 du Code de Commerce)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Directoire et du rapport des Commissaires aux Comptes :

- donne au Directoire l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- fixe à vingt-quatre mois à compter de la présente Assemblée, soit jusqu'au 8 novembre 2012, la durée de validité de la présente autorisation ;
- donne tous pouvoirs au Directoire pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Neuvième résolution (Modification de l'article 8 intitulé «Modifications du capital»)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide de remplacer la dernière phrase du paragraphe 5 de l'article 8 des statuts relative à la souscription d'actions à titre réductible par le texte suivant : «Les actionnaires pourront également être admis à souscrire ces actions à titre réductible dans les conditions prévues par la loi.». Le reste de cet article demeure inchangé.

Dixième résolution (Modification de l'article 9 intitulé «Libération des actions»)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide de remplacer le paragraphe 3 de l'article 9 des statuts relatif à la modalité d'information des souscripteurs par le texte suivant : «Les appels de fonds sont portés à la connaissance des souscripteurs quinze jours au moins avant la date arrêtée pour chaque versement, dans les conditions et modalités fixées par le Directoire.». Le reste de cet article demeure inchangé.

Onzième résolution (Abrogation de l'obligation d'information statutaire relative aux franchissements de seuils et modification de l'article 12 intitulé «Droits et obligations attachés aux actions»)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide d'abroger l'obligation d'information statutaire relative aux franchissements de seuils et, en conséquence, de supprimer les trois derniers paragraphes de l'article 12 des statuts. Le reste de cet article demeure inchangé.

Douzième résolution (Modification de l'article 13 intitulé «Indivisibilité des actions – Nue-propriété – Usufruit»)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide de modifier l'article 13 par l'insertion en suite de l'actuel alinéa 3 d'un nouvel alinéa rédigé comme suit : «Par dérogation aux dispositions qui précèdent, lorsque le démembrement de la propriété résulte d'une donation avec réserve d'usufruit par le donateur, ayant bénéficié du régime de l'article 787 B du Code Général des Impôts, le droit de vote attaché aux titres ainsi démembrés appartient au nu-propiétaire pour toutes les décisions, sauf celles concernant l'affectation des bénéfices où il demeure réservé à l'usufruitier. Afin de permettre à la société la mise en œuvre des présentes dispositions, chaque donateur devra notifier à la société la donation, en précisant si elle a bénéficié des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts.». Le reste de cet article demeure inchangé.

Treizième résolution (Modification de l'article 19 intitulé «Organisation – Fonctionnement – Attributions du Conseil de Surveillance»)

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées générales extraordinaires, décide de supprimer les alinéas 2 et 3 du paragraphe relatif aux exclusions de la prise en compte pour le calcul du quorum et de la majorité des membres du Conseil de Surveillance participant aux réunions du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication et remplacer le texte de l'alinéa 1 par «la vérification et le contrôle des comptes sociaux et consolidés».

Quatorzième résolution (Pouvoirs pour les formalités)

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou d'extraits de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications exigés par la loi.



**Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité
du rapport financier annuel**

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes de l'exercice écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Roubaix, le 27 août 2010

Patrick SEGHIN
Président du Directoire de DAMARTEX

